

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

1983

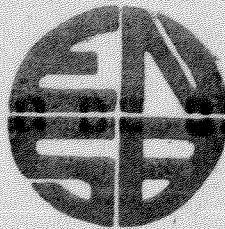
25

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

**UNE B.U. AFRICAINE ET LES BESOINS
DES USAGERS :
LA B.U. DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
DE BRAZZAVILLE
PAR
INNOCENT MABIALA**

ANNEE : 82/83

19^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

**UNE B.U. AFRICAINE ET LES BESOINS DES USAGERS :
LA B.U. DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI DE BRAZZAVILLE**

PAR

INNOCENT MABIALA



Directeur

M. Gérard THIRION

Conservateur des Bibliothèques

Directeur de la Bibliothèque

Interuniversitaire de NANCY

Professeur à l'Ecole Nationale

Supérieure de Bibliothécaires.

Mémoire présenté et soutenu
devant le Jury pour l'obtention
du diplôme Supérieur des
Bibliothécaires.

(D.S.B.) Juin 1983

ANNEE UNIVERSITAIRE 1982/1983

19^e PROMOTION

1983

25

17 - 21 Boulevard du 11 Novembre 1918

69100 VILLEURBANNE

MABIALA (Innocent) . - Une B.U. Africaine et les besoins des usagers : La B.U. de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville/
Innocent **MABIALA**. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1983. -

Mémoire de fin d'études , E.N.S.B.

Bibliothèque Universitaire, Brazzaville, usager.

R E S U M E

On estime qu'une B.U. Africaine a un rôle fondamental à jouer pour la formation des cadres africains, le développement de la recherche scientifique et technique des activités d'éducation et de culture à l'édification d'une Nation Africaine pour les Africains. Il est donc manifestement souhaitable d'étudier les besoins des usagers en vue d'accroître l'efficacité des B.U. africaines en tant qu'agents de transfert de l'information.

A ce titre, qu'en-est-il à la B.U. de l'Université Marien **NGOUABI** de Brazzaville. ?

Les besoins des usagers sont-ils satisfaits ?

R E M E R C I E M E N T S

Je voudrais exprimer mes remerciements à tous ceux qui de près ou de loin m'ont apporté leur soutien tant moral que matériel à la réalisation de ce travail.

Je dois la plus grande reconnaissance à Monsieur Gérard **THIRION**, Directeur bibliothèque interuniversitaire de NANCY pour avoir accepté de diriger ce mémoire malgré ses nombreuses occupations. Sa grande expérience en bibliothéconomie africaine, ses compétences et ses connaissances en bibliothèques d'Etudes et de Recherche ont été pour moi une contribution appréciable.

J'exprime ma profonde gratitude à Monsieur Roger **THOUMIEUX**, Directeur bibliothèque interuniversitaire de LYON pour les encouragements et les conseils qu'il m'a prodigués tout le long de ce travail.

Je tiens, tout particulièrement, à rendre hommage à Monsieur Michel **MERLAND**, Directeur de l'E.N.S.B., à Madame Jeanne Marie **DUREAU**, Directeur des Etudes, à tous les professeurs qui nous ont aidé à acquérir une somme importante de connaissances au cours de notre scolarité.

Enfin, à ma chère épouse **MABIALA** Victorine, née **MOUKALA**, pour tous les sacrifices qu'elle a endurés avec nos enfants pendant toute la période de ma formation, je dédie ce modeste travail en reconnaissance pour son courage.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Remerciements.	
Abréviations	
00 - Introduction	1 et 2
01 - Plan et limites du sujet	3 à 5
<u>CHAPITRE I</u>	
1 - L'ENVIRONNEMENT DE LA BU	
1.1 - Situation scolaire du Congo. Taux de scolarisation	6
1.2 - Les diverses facultés et écoles post-baccalauréat. Les Centres de recherche.	-
1.2.1 - Les diverses facultés et écoles post-baccalauréat.	
1.2.2. - Les Centres de recherche	7
1.3. - Les étudiants post-baccalauréat	8
1.3.1. - Chiffre approximatif de ceux qui étudient à l'étranger.	
1.3.2.- Effectif total des étudiants post-baccalauréat qui étudient au Congo dont ceux inscrits à l'Université Marien NGOUABI. parmi ces derniers, le nombre d'étudiants en 3 ^o cycle.	8 à 9
1.4. - L'Université Marien NGOUABI	10
1.4.1. - Origines, histoire	
1.4.2. - Installation matérielle	11
1.4.3. - Distance du centre ville	
1.5. - Les enseignants de l'Université. Nombre. Proportion d'étrangers.	12 à 13
1.6. - Les autres bibliothèques de niveau scientifique hors Université.	14

1.7 - Edition et librairie Congolaises.	15
---	----

CHAPITRE II

2 - LA BU

2.1. -La BU dans l'Université	16
2.1.1. - Statut juridique et administratif.	17
2.1.2. - Place du directeur dans les différents conseils d'Université ou de faculté.	18
2.1.3. - Y-a-t-il d'autres bibliothèques ?	19
2.1.4. - La BU est-elle centralisée ou éclatée.	20
2.2. - Les locaux	20 à 22
2.3. - Le personnel. Niveau. Formation (ENSB,EBAD,autres)	23
2.4. - l'équipement	24
- machine à photocopier	
- lecteur de microfilms/microfiches	
- autres appareils.	
2.5. - Budget	24 à 25

CHAPITRE III

3 - FONCTIONNEMENT

3.1. - Les fonds	25 à 27
3.2. - Libre accès ou non	27 à 28
3.3. - Horaires, prêt et communications	28 à 29
3.4. - Prêt interbibliothèques.	29

CHAPITRE IV

4 - ACQUISITIONS ANNUELLES

4.1. - Statistiques	30
4.1.1. - Monographies	31
4.1.2. - Périodiques en cours	31
4.1.3. - Les thèses et mémoires.	31
4.2. - Fournisseurs. Libraires Congolais, étrangers.	32

CHAPITRE V

5 - USAGERS

5.1. - Statistiques	33 à 35
5.2. - Orientation	36
5.2.1. - service d'accueil	36 à 37
5.2.2. - Signalisation	37
5.2.3. - Guide du lecteur	38
5.3. - Formation des usagers	38
5.3.1. - Initiation aux catalogues	
5.3.2. - Initiation à la recherche documentaire	38
5.4. - Animation	39

CHAPITRE VI

6 - LES BESOINS DES USAGERS.

6.1. - Salles de lecture	39 à 40
6.2. - personnel	40 à 42
6.3. - Matériel	42
6.4. - Fonctionnement	42
6.4.1. - Les fonds pour la recherche et les professeurs	
6.4.2. - Les fonds pour les étudiants	43
6.4.3. - Horaires	43
6.5. - Orientation	44
6.5.1. - Signalisation	44
6.5.2. - Guide du lecteur	44
6.5.3. - autres moyens de faire connaître la bibliothèque	
6.6 - Formation des usagers.	45
6.6.1. - Initiation aux catalogues	47
6.6.2. - Initiation à la recherche documentaire.	47 à 49
6.7 - Animation	49

CHAPITRE VII

7 - POLITIQUE

7.1 - Politique de l'Etat : Promouvoir le développement.	50
7.2. - Implications pour l'Université.	51
7.2.1. - Formations de cadres, d'enseignants, d'ingénieurs, de médecins, d'agronomes...	52
7.2.2. - La recherche.	52
7.3. - LA BU	52
7.3.1. - Problèmes documentaires liés à ceux de l'Université.	52
7.3.2. - Documentation liée à des sujets et problèmes Africains.	53
7.3.3. - Bibliothèque centralisée ou éclatée ?	54 à 55
7.3.4. - Liaisons privilégiées avec des bibliothèques étrangères.	55
7.3.5. - Relations avec des organismes internationaux	56
7.3.6. - La BU pôle de documentation au service du pays....	56
CONCLUSION/ PROPOSITIONS	57 à 60
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE	61 à 64
ANNEXES	
1) Dates repères de l'Histoire de l'Université Marien NGOUABI	
2) Note de service portant création des services de Bibliothèque	

A B R E V I A T I O N S

A.E.F.	Afrique Equatoriale Française.
B.C.C.	Banque Commerciale Congolaise
B.E.M.G.	Brevet d'Etudes Moyennes Générales.
B.E.P.C.	Brevet d'Etudes Premier cycle
B.T.S.	Brevet de technicien Supérieur
B.U.	Bibliothèque Universitaire
C.E.A.T.S.	Centre d'Etudes Administratives et Techniques Supérieures.
C.E.G.	Collège d'Enseignement Général.
C.E.P.E.	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires.
C.E.S.B.	Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville
D.A.F.A	Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Archiviste
D.A.F.B	Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire.
D.E.A.	Diplôme d'Etudes Approfondies
D.F.T.S.	Département pour la Formation de Techniciens supérieurs.
D.G.	Département de Gestion
D.G.R.S.	Direction Générale de la Recherche Scientifique
D.S.B.	Diplôme Supérieur de Bibliothécaire.
E.B.A.D.	Ecole de Bibliothèque Archiviste et Documentaliste.
E.N.A.M.	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
E.N.S.E.T.	Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique.

F.E.S.	Formation Economique et Sociale
F.L.S.H.	Faculté de Lettres et Sciences Humaines
I.D.R.	Institut de Développement Rural.
I.N.R.A.P.	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique.
I.N.S.S.E.D.	Institut Supérieur des Sciences de l'Education.
I.N.S.S.E.J.A.G.	Institut Supérieur des Sciences Economiques, Juridiques, Administratives et de Gestion.
I.N.S.S.A.	Institut Supérieur des Sciences de la Santé.
I.S.E.P.S.	Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive
O.M.S.	Organisation Mondiale de la Santé.
O.R.S.T.O.M.	Office de Recherche Scientifique
P.C.T.	Parti Congolais du Travail.

00 - INTRODUCTION

Le but primordial de toute bibliothèque ouverte au public est la satisfaction des besoins de ce dernier. Ce qui nous conduit à dire, en conséquence, que le premier rôle de la BU est de procurer, par tous les moyens les documents réclamés par ses usagers : étudiants, enseignants, chercheurs et autres catégories de lecteurs autorisés.

En cela, elle est le pivot de l'enseignement et de la recherche, fonction qui détermine sa place et son rôle au sein de l'Université comme le constate d'ailleurs à juste titre Michel BUTOR : " Pour moi, l'Université consiste avant tout en une bibliothèque ; et autour, il y a un certain nombre de gens qui apprennent aux autres à s'en servir ". (1) La BU est par conséquent le "coeur" de l'Université. En effet, la qualité de l'enseignement dépend de l'information du corps enseignant sur le progrès des différentes disciplines. De même, le bon étudiant ne se contente pas seulement du cours magistral donné par le professeur, mais il se documente pour élargir le champ de ses connaissances.

A ce titre, comment une BU africaine répond-t-elle aux besoins de ses usagers, ceci en fonction de ses structures, son personnel, son budget, mais aussi ce qu'elle pourrait et devrait leur apporter. Pour cela, nous avons choisi de vous parler de la BU de l'Université Marien NGOUABI à BRAZZAVILLE (République Populaire du Congo). Elle est **"une structure de documentation, de formation et d'information au service des étudiants, enseignants et chercheurs...."** (2) ; ses fonctions seront par conséquent définies par rapport aux tâches et responsabilités de l'Université Marien NGOUABI.

(1) - BUTOR (Michel).- l'Université française est plus renfermée sur elle-même aujourd'hui qu'avant 1968. In le Monde de l'éducation, 14,1976, P.34

(2) - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE. Brazzaville - Règlement intérieur de la bibliothèque Universitaire de Brazzaville.- Brazzaville : BU, 1977. P.1

S'agissant des missions d'une Université dans les pays en voie de développement, Mgr Tharcisse TSHIBANGU dit " **Penser le développement par les recherches appropriées et former les hommes capables de faire le développement, voilà la double fonction sociale de l'Université, surtout de celle qui oeuvre dans les pays en voie de développement**". (1)

Souscrivant à cette réflexion, nous disons que l'Université **Marien NGOUABI** a un rôle de participation effective au développement socio-économique de la République Populaire du Congo et à l'épanouissement de sa culture. Cette participation trouve son sens fondamental dans le développement des recherches concernant des sujets et problèmes nationaux et dans la formation des cadres compétents épris de servir le Peuple Congolais, le Congo, l'Afrique et l'humanité toute entière.

Pour réussir ses objectifs desquels dépend le développement du pays, l'un, des instruments de base de l'Université **Marien NGOUABI** sera la bibliothèque. En effet, cela va sans dire, aucun enseignement ne peut être, aujourd'hui, séparé de l'information surtout s'il se veut vivant, axé sur la réalité.

(1) - **TSHIBANGU** (Tharcisse Mgr). - Université et développement : le rôle de l'Université africaine. In : Colloque de l'AUPELF. 1977. Tananarive 15 - 22 Avril, 1976, P. 175.

01 - PLAN ET LIMITES DU SUJET

Pour répondre à cette importante question : "**une BU africaine et les besoins des usagers : la BU de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville**", la meilleure manière d'y parvenir que nous vous proposons consiste à faire le point de ce qui se passe à la BU de l'Université **Marien NGOUABI**. Les besoins des usagers sont-ils satisfaits ? L'examen des aspects de l'environnement du livre et des commodités du lecteur et l'importance du fonds documentaire nous permettra de découvrir tout le long de notre exposé les besoins satisfaits et non satisfaits. Pour ce faire, nous suivrons le plan ci-après :

* **L'environnement de la BU.** Il nous faudrait analyser le milieu dans lequel vit notre BU. C'est de ce milieu que dépend sa politique. Autrement dit, c'est la situation sociale et culturelle de ce milieu qui déterminera ses fonctions.

* **La BU.** Nous essayerons de répondre aux questions suivantes: la BU est-elle intégrée aux institutions de l'Université ? est-elle centralisée ou éclatée ? Y-a-t-il d'autres unités documentaires ? En ce qui concerne les moyens mis à sa disposition pour faire face aux besoins toujours croissant des usagers, nous parlerons de son infrastructure : locaux, personnel, équipement et budget.

* **Le fonctionnement.** Les horaires d'ouverture et de fermeture d'une bibliothèque, les fonds, le prêt et la communication des documents, libre accès ou non, etc.... sont autant de points importants aux usagers d'une bibliothèque. Ici, la BU de l'Université **Marien NGOUABI**, par la multiplicité des services à rendre à l'ensemble des usagers en général et aux étudiants en particulier (démunis et comptant beaucoup sur la BU pour se procurer les documents utiles et nécessaires au succès de leurs études), devra se distinguer de ses soeurs d'Europe.

*** Acquisitions annuelles**

En tant qu'institution de recherche et de documentation, de formation et d'information, la BU veillera constamment à la mise à jour de ses fonds. Ici, nous tenterons d'examiner les difficultés auxquelles est confrontée la BU de l'Université **Marien NGOUABI**.

*** Les usagers** . Il est vrai que toutes les opérations qui se font dans une bibliothèque concourent au bien être des usagers, c'est ainsi que dans les points précédents, de près ou de loin, nous aurons l'occasion de parler d'eux. Mais, ici, il s'agira principalement des usagers et l'exploitation du fonds documentaire. Nous parlerons de la formation des usagers pour une meilleure exploitation du fonds documentaire. Par formation, il faudra entendre la stratégie à adopter pour accéder facilement et rapidement aux documents conservés dans la bibliothèque.

*** Les besoins des usagers** . Le bilan de ce qui se fait sur le terrain à la BU nous a permis de relever les besoins satisfaits et non satisfaits. Nous tenterons ici de faire l'inventaire de tous les besoins des usagers qui militent à l'orientation de la nouvelle politique de la BU de l'Université **Marien NGOUABI**.

*** La politique** . C'est une question à tiroir, parce que par politique, il faut entendre tout d'abord la politique de l'Etat qui consiste en des grandes orientations qui se transforment en des priorités pour promouvoir le développement du pays ; ensuite appraît l'Université, qui, saisie de ces orientations, repensera ses recherches et sa politique de formation des cadres. En dernière position, arrive la BU qui devra, en conséquence, bâtir sa politique documentaire en fonction des besoins réels de l'Université pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Dans la recherche d'une amélioration de la qualité de ses prestations, la BU tiendra compte de ses manquements actuels. C'est dans le cadre de cette philosophie que nous essayerons d'analyser la politique de la BU.

.../...

Ces sept (7) points constituent nos sept (7) chapîtres. C'est dans les faits et le concrèt de ses pratiques actuelles que nous nous efforcerons de traduire comment la BU de l'Université Marien NGOUABI répond aux besoins des usagers. A cause des difficultés que nous avons connues pour réunir de la documentation nécessaire à la réalisation de notre travail, certains points de notre plan tels que la situation scolaire du Congo et Edition et librairie Congolaises (chapître I) budget (chapître II) resteront dans le flou, faute de données précises pour consolider nos dire.

I. - L'ENVIRONNEMENT DE LA BU

1.1 - Situation scolaire du Congo. Taux de scolarisation

La République Populaire du Congo est l'un des pays qui détient le taux de scolarisation le plus élevé d'Afrique. Il est passé de 68% en 1960 à 100% dès 1972 (1). D'après le rapport de J.P. CLAVEL, 90% des enfants sont scolarisés (2).

Nous avons prévu vous donner une idée du nombre de bacheliers reçus ces trois (3) dernières années, mais hélas, faute de données précises, cette question est restée sans réponse.

1.2 - Les diverses facultés et écoles post-baccalauréat. Les centres de recherche.

1.2.1. - Les diverses facultés et écoles post-baccalauréat

L'Université Marien NGOUABI constitue l'organe central de toutes les formations post-baccalauréat. Elle compte pour le moment:

- * deux (2) facultés : la faculté des sciences et la faculté des lettres et sciences humaines.

- * Cinq (5) instituts : INSSEJAG ; INSSSA ; INSSSED ; IDR et ISEPS.

- * Deux (2) écoles : ENSET et ENAN

Hormis l'Université, les autres structures de formation sont :

- * Les écoles de formation moyenne : l'Ecole de Jean Joseph LOUKABOU pour la formation des assistants sanitaires et sociaux et l'école normale des instituteurs.

- * L'Ecole supérieure des P.T.T. des Etats d'Afrique Centrale: c'est une école post-licence.

ooooo

(1) CONGO . Culture, Arts et Recherche Scientifique (Ministère). Situation de la recherche scientifique et technique en République Populaire du Congo. Brazzaville : Direction générale de la Recherche Scientifique et Technique 1982 ; P.13

(2) CLAVEL (J.P)- République Populaire du Congo : plan de développement de bibliothèques : 10 Septembre - 10 Novembre 1972 - PARIS : UNESCO 1973. P.6

1.2.2. - Les centres de recherche

En République Populaire du Congo, c'est le département de la recherche scientifique et technique, devenu depuis 1979 la Direction Générale de la Recherche Scientifique (D.G.R.S.), qui a mission d'organiser et de promouvoir la recherche scientifique et technique, de contrôler et coordonner toutes les activités de recherche s'exerçant sur le territoire national, et de donner son visa préalable à la conduite de tout programme d'étude ou de recherche.

S'agissant du nombre total des centres de recherche, pour le moment, il y en a neuf (9) répartis entre deux ministères :

*** Ministère de l'Education Nationale :**

- L'Université Marien NGOUABI
- L'Institut National de Recherche et d'Action pédagogique (INRAP).

*** Ministère de la Culture des Arts et de la Recherche Scientifique:**

- Le Centre Technique Forestier Tropical de Pointe Noire (CTFT)
- Le Centre de Recherches Agronomiques de Loudima (CRAL)
- Le Centre ORSTOM de Brazzaville
- Le Centre ORSTOM de Pointe Noire
- L'Institut géographique de Brazzaville
- La Station de Recherche Bioécologique forestière de Dimonika (STRDI)
- Le Laboratoire Vétérinaire Scientifique (LVS) de Brazzaville.

Ces sept (7) centres sont directement rattachés à la D.G.R.S. qui est une Direction Générale du Ministère de la Culture des Arts et de la Recherche Scientifique. Signalons qu'elle travaille en étroite collaboration avec ces centres.

1.3 LES ETUDIANTS POST-BACCALAUREAT

Tableau N° 1 : Effectifs des Etudiants orientés à l'Université Marien NGOUABI et à l'étranger en vue d'une formation scientifique et technique et littéraire. (étudiants Post-baccalauréat)

Année	Nombre d'étudiants Université Marien NGOUABI	Nombre d'étudiants à l'étranger	TOTAUX
1978/1979	3.743	3.685	7.428
1979/1980	4.521	3.718	8.239
1980/1981	5.985	3.744	9.729
1981/1982	7.420	4.077	11.497

SOURCE : CONGO. Culture, Arts, Recherche Scientifique (Minsitère. - situation de la recherche scientifique et technique en République Populaire du Congo. -Brazzaville : D.G.R.S. 1982. P.13

1.3.1. - Chiffre approximatif des étudiants qui étudient à l'étranger.

Comme laisse apparaître les chiffres malgré l'existence de l'Université Marien NGOUABI, il y a un nombre important d'étudiants à l'étranger, de 1978/1979 à 1981/1982, les effectifs sont passés de 3685 à 4077 soit une augmentation de + 10,6% environ. Trois explications à cette cause

- quasi inexistence des deuxième et troisième cycle à l'Université Marien NGOUABI.

- absence totale des filières fondamentales au développement du pays à l'Université Marien NGOUABI. A titre d'exemple: ces filières sont : Génie civil ; bâtiments et travaux publics ; industries agro-alimentaires; chimie lourde; construction mécanique et transformation des métaux etc...

- Insuffisance des structures d'accueil à l'Université Marien NGOUABI.

1.3.2. - Effectif total des étudiants post-baccalauréat qui étudient au Congo dont ceux inscrits à l'Université Marien NGOUABI, parmi ces derniers, le nombre d'étudiants en 3° cycle.

Nous regrettons de ne pouvoir vous fixer sur l'effectif total des étudiants post-baccalauréat qui étudient au Congo faute de données concernant les étudiants en formation dans les écoles qui sont en dehors de l'Université.

TABLEAU N° 2

EFFECTIF TOTAL DES ETUDIANTS POST-BACCALAUREAT

Années Etablissements	1979/1980	1980/1981	1981/1982
FAC. Sciences	907	1.013	1.012
F.L.S.H.	1.759	1.649	1.888
INSSEJAG	2.421	3.001	3.555
INSSD	1.185	1.168	1.152
INSSSA	294	385	419
ISEPS	161	186	202
IDR	121	117	110
E.N. S.E.T.	-	-	267
	6.848	7.519	8.605

Source : UNIVERSITE Marien NGOUABI. Brazzaville. Esquisse du plan de développement de l'Université MarienNGOUABI dans le cadre d'un plan quinquennal 1981/1986. Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981. P.41

S'agissant de l'effectif total des étudiants inscrits à l'Université, la lecture des tableaux 1 et 2 laisse apparaître des résultats différents.

A notre humble avis, il convient de prendre en considération, bien entendu, les chiffres de l'Université (Tableau 2). Pour éviter des contradictions, nous avons même pensé soustraire le tableau 1, mais nous avons été contraint de le garder parce qu'il est l'unique source qui nous donne une idée des étudiants Congolais à l'Etranger.

L'examen du tableau 2 permet de constater que de 1979/1980 à 1981/1982 les effectifs sont passés de 6.848 à 8.605, soit une augmentation de 26% environ. Au regard des chiffres par établissement, l'INSSEJAG renferme le plus grand nombre d'étudiants. Signalons aussi qu'un nouveau établissement est né en 1981/1982 : l'ENSET. Dans l'ensemble nous retenons qu'il y a une hausse continue des effectifs.

Quant au nombre d'étudiants en 3ème cycle, à l'exception de l'INSSSA, dans les autres établissements le plus haut niveau post-licence s'arrête à la maîtrise. L'INSSSA a sorti la première promotion des docteurs d'état de médecine en décembre 1981 : vingt cinq (25) au total. En 1982, vingt neuf (29) étudiants ont soutenu leur thèse.

1.4 - L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

1.4.1. - Origines, Histoire.

L'histoire de l'Université Marien NGOUABI remonte à la création, par décision en date du 3 Décembre 1959 du Président de la République française, du Centre d'Etudes Administratives et Techniques Supérieures (C.E.A.T.S.) chargé de la formation accélérée de cadres moyens Africains dont les jeunes Républiques de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) (Centrafrique, Tchad, Gabon et Congo) avaient le plus grand besoin.

Le 15 Août 1960, un accord entre la République Française et les quatre (4) Etats de l'A.E.F. transformait le C.E.A.T.S. en Centre d'Enseignement supérieur de Brazzaville (C.E.S.B. comprenant : Ecole de Droit, Ecole supérieure des Sciences et Ecole supérieure des Lettres.

La Convention signée le 11 Décembre 1961 à Fort-Lamy (Tchad) par les quatre (4) Etats de l'A.E.F. et l'Accord de coopération signé le lendemain entre ces Etats et la République Française, conjugués, créaient la Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (FESAC) qui devait regrouper : Les Instituts Agronomiques au Centrafrique, Zootechnique au Tchad, et Polytechnique au Gabon, le CESB et l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC) à Brazzaville.

A l'éclatement de la FESAC en 1971, le CESB fit place à l'Université de Brazzaville qui devait devenir en 1977, l'Université Marien NGOUABI.

Cette évolution s'est accompagnée d'une redéfinition de la politique de l'enseignement supérieur pour la formation des cadres. L'Université, définie comme le cycle supérieur des métiers, devrait être d'avantage "**professionnalisée**" en vue de l'adéquation de la formation aux préoccupations du monde du travail.

1.4.2 - Installation matérielle

A ses origines, l'Université a été hébergée dans des locaux de fortune. Depuis 1971, elle demeure un chantier en construction. Les décideurs sont animés d'une grande volonté de voir l'Université s'installer confortablement. Cette volonté s'est traduite par la construction d'un bon nombre de nouveaux bâtiments au cours de ces dernières années. A titre d'exemple, nous citerons la construction de l'I.D.R. (1978) ; INSSEJAG, l'Amphithéâtre 600 de l'INSSSED, deux (2) résidences Uiversitaires (1982).

D'autres réalisations sont attendues au cours de cette période du plan quinquenal (1982 - 1986) : les constructions de la BU et de l'INSSSA par exemple.

1.4.3 - Distance du centre ville

L'Université est éclatée à travers la ville à tel enseigne que la distance des différents établissements par rapport au centre ville est variable. L'I.D.R. est l'établissement le plus éloigné ; il est situé à 17 Kms dans la banlieue de Brazzaville. Viennent ensuite l'ISEPS et la Faculté des Sciences, 4 kms environ ; l'INSSSED, le Rectorat et l'INSSSA, 3 kms environ ; la Faculté des Lettres et Sciences HUmaines et l'INSSEJAG, 2 Kms environ.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en dehors de l'I.D.R., l'administration et tous les autres établissements sont en pleine ville.

**1.5 - LES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITE, NOMBRE.
PROPORTION D'ETRANGERS**

TABLEAU N° 3
EFFECTIF DES ENSEIGNANTS PERMANENTS PAR GRADE
ET PAR ORIGINE 1980/1981

ORIGINE GRADE	CONGOLAIS	AUTRES AFRICAINS	NON AFRICAINS	TOTAL
Professeurs	1	2	2	5
Professeurs Adjoints	22		6	28
Maître assis- tants	76	5	30	111
Assistants	91	7	58	156
Moniteurs	3			3
TOTAL	193 (63,7%)	14(4,62%)	96(31,68%)	303

Source : UNIVERSITE Marien NGOUABI. Brazzaville. - Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1982 - 1986. Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981 . P. 17

TABLEAU N° 4**EFFECTIF DU PERSONNEL ENSEIGNANT SELON LE STATUT : 1980 - 1981**

STATUT ETABLISSEMENTS	PERMANENTS	VACATAIRES	MISSIONNAIRES	TOTAL	% DES NON PERMANENTS
INSSSED	40	101	9	150	74%
I.D.R.	14	22	13	49	72%
INSSSA	27	24	17	68	61%
INSSEJAG	35	71	24	130	74%
F.L.S.H	89	32	21	132	33%
FAC. SCIENCES	75	31	9	115	35%
ISEPS	23	19	4	46	50%
TOTAL	303	290	88	681	57%

SOURCE : UNIVERSITE MARIEN NGOUABI. Brazzaville. - Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1982 - 1986 . - Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981. P. 15

La lecture du tableau 3 nous permet de noter une dominante des assistants et maîtres assistants ; par contre, les professeurs et professeurs-adjoints sont en nombre limité. Considérant l'ensemble des enseignants permanents, on relève une forte proportion d'étrangers (36,30%) en grande majorité formée des non-Africains (31,68%).

Un autre problème : Pour assurer tous les enseignements, le personnel enseignant permanent n'est pas en nombre suffisant. Le remède utilisé pour le moment est le recours massif aux vacataires et aux enseignants missionnaires, comme nous le prouve le Tableau N° 4. L'examen de ce tableau nous permet de relever que le pourcentage des enseignants non-permanents est très élevé (57%). Cependant, il convient de noter qu'en raison de la professionnalisation de l'Université, le recours aux vacataires et Missionnaires, notamment aux praticiens, peut se justifier et même s'imposer selon la nature des filières.

Les effectifs des enseignants que nous vous avons donné dans ces tableaux 3 et 4 sont, bien entendu, dépassés car en 1981/1982, il y a eu la naissance d'autres établissements : l'ENAM et l'ENSET.

1.6 - LES AUTRES BIBLIOTHEQUES DE NIVEAU SCIENTIFIQUE HORS UNIVERSITE.

Trois (3) bibliothèques de recherche : les bibliothèques de l'ORSTOM, l'OMS et l'INRAP.

* Bibliothèque de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM).

Elle a été créée en 1948. Elle est ouverte en priorité au personnel de l'ORSTOM. Les autres usagers qui la fréquentent : Etudiants et Enseignants de l'Université ; les chercheurs, techniciens et fonctionnaires des Ministères de Mines, Agriculture, Eaux et Forêts. Cette bibliothèque n'est pas si mal dotée en ouvrages (14.075 volumes). Avec ces 897 périodiques, il n'y a aucune commune mesure avec la BU. Ses acquisitions comprennent 90% d'achats et 10% des dons. Cependant, elle souffre du manque de personnel ; elle ne compte qu'un seul bibliothécaire, un relieur et une secrétaire. Signalons qu'elle est à l'étroit.

* La Bibliothèque de l'Institut National de Recherches et d'Actions Pédagogiques (INRAP).

Créé en 1962, cette bibliothèque est ouverte aux enseignants du primaire et du secondaire et au reste des fonctionnaires du Ministère de l'Education Nationale. En ce qui concerne l'UNiversité, ce sont surtout les enseignants et étudiants de l'INSSSED qui la fréquentent. Le Responsable de la bibliothèque est un Conservateur, un ancien élève de l'ENSB. Nous n'avons pas des données sur le contenu de son fonds.

* La Bibliothèque de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
Bureau Régional de l'Afrique.

Créée en 1963, cette bibliothèque " dépanne " énormément la bibliothèque de l'INSSSA dans l'accomplissement de ses tâches. Elle est très fréquentée par les étudiants et enseignants de l'INSSA. Les autres lecteurs qui la fréquentent : les Médecins des Hôpitaux de Brazzaville, les étudiants et enseignants des formations paramédicales hors de l'Université. Mais, il importe de souligner que cette bibliothèque est avant tout la bibliothèque des médecins, chercheurs et autres membres du personnel de l'OMS. Ses collections sont évaluées à 15.000 livres et brochures et 209 périodiques courants dont 60% en anglais et 40% en français.

Le gros inconvénient de cette bibliothèque : elle est située en dehors de la ville, à 10 kms environ dans la banlieue de Brazzaville. Se pose alors le problème de déplacement.

1.7 - EDITION ET LIBRAIRIE CONGOLAISES.

Il n'existe pas de maison d'édition commerciale. Dans le cadre du bienium 1977 - 1978, le Gouvernement avait inscrit un projet de maison d'édition qui n'a pas pu voir le jour. Au niveau du Ministère de la Culture des Arts et de la Recherche Scientifique, un timide effort a été tenté pour éditer les jeunes poètes sous le label " **Editions littéraires Congolaises**" mais il n'a pu être poursuivi faute de moyens financiers. Dans les Ministères, toutes les publications sont multigraphiées.

La presse existe par contre depuis de nombreuses années. deux hebdomadaires (La Semaine et Etumba) et un quotidien (MWeti) imprimés paraissent à Brazzaville. Il existe deux lieux d'impression : "Etumba" et " MWeti " sont imprimés à l'imprimerie nationale et " La Semaine " à l'imprimerie Saint Paul. Un autre quotidien, l'Agence Congolaise d'Information (A.C.I.), cette fois-ci multicopié est diffusé également à Brazzaville.

La librairie également n'est pas développée. Il existe trois librairies digne de ce nom : La Librairie populaire, gérée par l'Office National des Librairies Populaires (O.N.P.L.) (une entreprise d'Etat) "La Maison de la Presse" et la " Librairie Evangélique". Ces trois librairies sont pas mal dotées en ouvrages généraux de l'enseignement primaire et secondaire ; mais pauvres en ouvrages de l'enseignement supérieur.

2 - LA BU

2.1 - LA BU dans l'Université

La BU est une institution, entièrement à la charge de l'Université Marien NGOUABI tant du point de vue de sa situation administrative que financière. Elle est comptée parmi les services spécialisés de l'Université Marien NGOUABI. Elle connaît la même histoire que l'Université. Sa création remonte à 1959, avec la naissance du CEATS, mais elle ne commencera à fonctionner comme il se doit qu'en 1961 après qu'elle ait reçu les fonds de l'ancienne bibliothèque du gouvernement de l'A.E.F. (soit 5.000 ouvrages) (1) Cette même année, avec le changement du CEATS en C.E.S.B. , elle devient la bibliothèque du C.E.S.B. A partir du 4 Décembre 1971, avec la création de l'Université de Brazzaville, elle deviendra une bibliothèque universitaire.

(1) SAMBA (Roger Abel). - Les bibliothèques en République Populaire du Congo. In : Bull. de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, vol. 25,4, 1971. P. 227.

2.1.1. - Statut juridique et administratif

Les différents services de l'Université ne disposant d'aucun statut particulier, la BU non plus n'est dotée d'un statut juridique et administratif. Elle est intégrée, comme tous les autres services, dans le statut général de l'Université Marien NGOUABI. Cependant, elle a un règlement intérieur et depuis le Conseil technique extraordinaire du 16 au 17 Juin 1978, elle est dotée d'un organigramme confirmé juridiquement ; organigramme mis en application à partir de 1979.

Placée sous la tutelle du Vice- Rectorat, la BU comprend l'ensemble des bibliothèques d'Etablissement de l'Université. Elle compte sept (7) services dont quatre (4) services de bibliothèque et trois (3) services spécialisés.

*** Les services de bibliothèques :**

- service regroupant la bibliothèque de la Faculté des lettres et Sciences Humaines (F.L.S.H.) et la bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences Economiques, Juridiques, Administratives et de Gestion (INSSEJAG).

- Service regroupant la bibliothèque de la Faculté des Sciences et la bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSSA)

- Service regroupant la bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED) et la bibliothèque de l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS).

- Service de bibliothèque de l'Institut du Développement Rural (I.D.R.);

*** Les services spécialisés :**

- Service de la Documentation.

S'occupe de la gestion des périodiques, des échanges et du prêt interbibliothèque, de l'Atelier de reliure et reprographie.

- Service des archives

Ces tâches : collecte et conservation des archives de toutes les administrations de l'Université.

- Service des Entrées

est chargé des acquisitions de monographies et périodiques.

En ce qui concerne le statut du personnel de la BU, le décret du Président de la République N° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville met tout le personnel de la BU dans le cadre des services techniques et sociaux. Les Conservateurs se retrouvent dans une situation semblable à celle des assistants ou professeurs certifiés.

Signalons que le personnel de la BU se trouve être dans une situation statutaire privilégiée par rapport au personnel des autres bibliothèques et organismes de documentation. A ce sujet, M. BOUSSO dit : "**Pour les autres bibliothèques, pas encore de statut particulier. Les bibliothèques sont assimilés aux agents des services administratifs et financiers et ont de ce fait dix points en moins que ceux de la même catégorie des services techniques et sociaux**". (1) Cette situation est en grande partie à l'origine de la fuite des cadres formés en bibliothèque, documentation et archives vers d'autres Etablissements offrant une situation sociale plus viable. C'est ainsi qu'on trouve des bibliothécaires, documentalistes et archivistes dans les services de douanes, finances, police, commerce, etc.....

2.1.2. - Place du Directeur dans les différents conseils d'Université ou de Faculté.

Tout d'abord, il faudrait nous entendre sur le vocabulaire. A l'Université Marien NGOUABI, le Conseil d'université a pour appellation "**Conseil technique de l'Université**". Les conseils de Faculté ou Institut, "**Conseils d'Etablissement**" ; au niveau des départements, "**Conseil de Département**".

(1) BOUSSO (Amadou). - La formation des bibliothécaires et le développement des bibliothèques universitaires en Afrique. - Paris : UNESCO, 1980. P. 60

Ceci dit, le Directeur de la BU est membre de droit du Conseil technique de l'Université. Comme tout membre du Conseil, il a le droit d'exprimer son point de vue sur une question déterminée. Il est tenu de prendre part à tous les conseils techniques au cours desquels sont prises toutes les décisions importantes concernant la vie et la bonne marche de l'université. En cas d'empêchement, il devra déléguer un représentant.

Au niveau des Conseils d'établissement, les chefs des Services de bibliothèques sont membres de droit. Mais s'agissant d'une question importante portant sur la vie d'une bibliothèque, sur invitation du Directeur de l'Etablissement concerné, le Directeur de la BU peut être amené à prendre part à un Conseil d'Etablissement.

S'agissant des Conseils des Départements, la composition des membres est limitée au personnel des départements. Cependant, il arrive que, sur invitation d'un chef de département, le chef du service de bibliothèque puisse prendre part au Conseil.

2.1.3. - Y-a-t-il d'autres bibliothèques ?

Hormis la BU, les autres unités documentaires sont les bibliothèques de département. Elles sont à l'état embryonnaire. Nous ne disposons pas de données concernant leurs collections, mais dans l'ensemble, elles possèdent pas mal de livres et sont moins dotées en périodiques. Pour l'accroissement de leurs fonds, les départements utilisent une partie de leurs crédits consacrés à la recherche. Ils sont également aidés par les services culturels des Ambassades. Ces bibliothèques sont dans les armoires fermées, gérées par les Enseignants aux-mêmes. Elles servent également aux étudiants post-licence. La BU, non seulement n'a pas le contrôle de ces bibliothèques mais encore n'est ni informée du contenu de leur fonds, ni associée à leur politique d'acquisitions. Ce qui fait qu'il existe souvent des doubles emplois. En effet, les propositions d'achat des enseignants à la BU sont quelquefois les mêmes que celles qui sont remises aux départements.

2.1.4. - La BU est-elle centralisée ou éclatée.

L'installation actuelle de la BU correspond à celle de l'Université.

Comme celle-ci est éclatée : une Faculté par-ci, un Institut par-là, la BU l'est également. Elle comprend pour le moment sept (7) bibliothèques d'Etablissement, à savoir :

- Bibliothèque FLSH/INSSEJAG
- Bibliothèque de la Faculté des Sciences
- Bibliothèque de l'INSSSED
- Bibliothèque de l'INSSSA
- Bibliothèque de l'I.D.R.
- Bibliothèque de l'ISEPS
- Bibliothèque du Département de Gestion (D.G.)

Des études sont en cours pour l'installation d'autres bibliothèques dans les nouveaux établissements (ENSET et ENAM) créés en 1981/1982. Il faut noter qu'il est prévu d'installer des annexes de documentation dans toutes ces bibliothèques. Pour le moment, il n'y en a que trois (3) en fonction :

- Annexe de documentation de la bibliothèque FLSH/INSSEJAG
- Annexe de documentation de la bibliothèque de la Faculté des Sciences
- Annexe de documentation de la bibliothèque de l'INSSSED.

2.2 - Les locaux

Ce sont des locaux de fortune en perpétuel réaménagement. D'après l'enquête de M. Amadou BOUSSO et les rapports de situation et d'activités de la BU, la situation se présente comme suit :

*** Bibliothèque FLSH/INSSEJAG**

C'est la plus grande de toutes les bibliothèques. Elle comprend deux (2) salles : une de 189 M2 au 1er étage divisée en trois (3) parties le magasin des livres, une salle de lecture de 40 places assises et les bureaux du personnel.

Une autre de 99 M2 au 2ème étage, loge l'annexe de documentation, elle est composée d'une salle de lecture de 15 places assises et un magasin pour les périodiques. La longueur totale des rayonnages de cette bibliothèque est de 1.778 M.

* Bibliothèque de la Faculté des Sciences.

Une seule salle de 280 M2 sert à la fois de magasin pour les livres et périodiques et de salle de lecture. L'annexe de documentation est logée dans cette même salle. Le magasin a 875 M de rayonnages. La salle de lecture compte 30 places assises.

* Bibliothèque de l'INSSSED

Cette bibliothèque comprend quatre (4) salles conçues à cet effet : trois (3) salles d'une surface de 240 M2 pour la bibliothèque et l'annexe de documentation dont le magasin pour les livres (420 M de rayonnages) et périodiques (48 M de rayonnages), une salle de lecture de 50 places assises pour la bibliothèque et une salle de 15 places assises pour l'annexe de documentation. La quatrième salle (12 M2) loge les bureaux du personnel.

* Bibliothèque de l'INSSSA

Une même salle de 30 M2 sert à la fois de magasin pour livres et périodiques et de salle de lecture. Le magasin a 163 M de rayonnage. La salle de lecture compte 20 places.

Dans l'enquête de M. BOUSSO les bibliothèques de l'INSSSA et de l'I.D.R. partagent ce même local, c'était vrai avant 1978, mais depuis 1979 la bibliothèque de l'IDR loge dans une des salles de l'I.D.R.

* Bibliothèque du département de Gestion (D.G.)

Il convient de noter que dans son enquête, M. BOUSSO parle de la bibliothèque de l'I.G.P., c'est une erreur, il s'agit de la bibliothèque du D.G.P.(département de gestion planifiée), devenue D.G. en 1981. Cette bibliothèque possède une salle de lecture de 20 places assises et un magasin de 96 M de rayonnage de livres et périodiques. La surface totale des deux (2) salles est de 42 M2.

* Bibliothèque de l'I.D.R.

Ses dimensions et sa capacité d'accueil rentrent dans les mêmes proportions que celle de l'INSSSA.

Dans toutes ces bibliothèques, pour pallier au manque de salles des professeurs, des tables de travail leur sont aménagées dans les magasins. Devant cette situation désastreuse, les enseignants se sentent étrangers, ils ne font que de courtes apparitions dans les bibliothèques pour consulter une référence ou retirer quelques livres. Ils sont plutôt favorables au développement des bibliothèques de département.

A l'exception des bibliothèques de l'INSSSED et de FLSH/INSSEJAG, dans toutes les autres bibliothèques, même le personnel manque de salle de travail à telle enseigne qu'il travaille dans les magasins au milieu des rayonnages.

Dans l'ensemble, le personnel et les usagers travaillent dans des conditions minables. Les locaux sont devenus trop étroits compte tenu de la pléthore des usagers et du rythme très remarquable de l'accroissement des collections. Pour toutes ces bibliothèques, il n'y a pas d'extension possible, l'architecture primaire ne s'y prêtant pas. Dans tous les rapports de situation et d'activités de la BU que nous avons lus, un même "son de cloche" une seule et unique solution : construire la BU. Il existe un projet de construction qui tient à coeur aux autorités Universitaires. Ce projet date de 1975. En 1976, d'après l'enquête de M. Amadou BOUSSO, il est évalué à 945.000.000 de francs C.F.A. pour 500.000 volumes et 100.000 périodiques reliés.

Depuis, il est resté bloqué dans les tiroirs. En 1981, dans le cadre du plan quinquenal (1982-1986) ce projet a connu un rebondissement. A cet effet, Mr THOMAS, Inspecteur Général des bibliothèques est venu à Brazzaville (janvier 1981) en mission d'études portant sur la construction de la BU. En 1982, le Conservateur-Directeur de la BU recevra des instructions du Recteur, lui demandant de s'inspirer du premier projet et de dresser une fiche programme de la construction de la BU. Cette fiche programme élaborée, déposée au Rectorat en Juillet 1982 et approuvée par le Conseil technique prévoit : une surface utile totale de la BU de 7.452 M2 ; une salle de réunion de 120 places assises ; 2 salles de lecture de 400 places assises chacune ; une salle de lecture audio-visuelle, une salle de lecture microfilm/microfiches ; des fiches bureaux et des vestiaires pour le personnel, etc...

Devant l'exiguité actuelle des locaux de toutes les bibliothèques, nos conclusions sont identiques au "S.O.S." que lance le Conservateur-Directeur de la BU depuis des années dans ses rapports de situation et d'activités, à savoir : **Construire la BU.**

2.3. - Le Personnel - Niveau - Formation (ENSB, EBAD, autres)

La BU compte au total quarante neuf (49) employés dont les niveaux de formation vont du D.S.B, D.E.A. (plus D.S.B.), Maîtrise, Licence, Diplôme de l'EBAD, baccalauréat (plus diplôme de l'EBAD) au C.E.P.E. en passant par le B.E.P.C. ou le B.E.M.G.

Les détails de la composition de ces employés :

- personnel professionnel : deux (2) conservateurs (D.S.B.) ; cinq (5) bibliothécaires (DAFB/EBAD) ; deux (2) documentalistes ; un archiviste (DAFA/EBAD).

- personnel d'appoint : un écrivain ; un conseiller pédagogique principal ; quatre (4) enseignants (instituteurs).

- personnel technique : trois (3) relieurs.

- personnel divers : sept (7) secrétaires ; un planton ; vingt deux (22) magasiniers dont certains parmi eux ont plus de vingt (20) ans de service ; par ancienneté, ils sont nommés au grade de sous-bibliothécaire pour les uns et aide-bibliothécaire pour les autres .

Notons que ce personnel est en nombre insuffisant. En effet, étant donné l'éparpillement des bibliothèques, il aurait fallu normalement beaucoup d'employés pour les faire fonctionner efficacement, autrement dit, il faudrait multiplier le nombre de bibliothécaires, documentalistes, magasiniers, etc.... Mais en réalité sur le terrain, il n'existe rien de tout cela. On ne fait que multiplier le nombre de bibliothèques (chaque Etablissement dispose d'une bibliothèque), mais on ne pense pas à les doter en personnel en nombre suffisant. Des exemples : La bibliothèque du département de Gestion n'a qu'un employé qui s'occupe à la fois du prêt, des catalogues, de la surveillance, du magasin, de l'entretien des salles, etc....

Il en est de même à la bibliothèque de l'I.S.E.P.S. Un seul bibliothécaire s'occupe de toutes les opérations du circuit du livre pour les bibliothèques de l'INSSSA et de la Faculté des Sciences ; il en est de même pour les bibliothèques de l'INSSED et l'ISEPS. Ce défaut de personnel a bien sûr des conséquences fâcheuses : retard dans le traitement des collections qui entraîne "**ipso facto**" un retard à la communication, une mauvaise qualité dans la prestation de services aux usagers, et par la suite un découragement de ces derniers.

Un autre problème qui n'est pas des moindres, est le manque de stabilité du personnel d'appoint évoluant dans les services de documentation et d'archives, figeant ainsi le bon fonctionnement de ces unités.

2.4 - L'équipement.

La BU ne dispose que d'une photocopieuse, un duplicateur à grande surface d'impression (Gestetner), quatre (4) minigraph (compo service). Comme matériel spécial pour la reliure, elle possède une piqueuse électrique et un massicot.

Pour répondre efficacement aux besoins des lecteurs, diffuser mieux ses collections et les protéger, il faudrait au moins :

- 3 autres photocopieuses. Ce qui fait une photocopieuse par service de bibliothèque.

- 4 lecteurs de microfilm/microfiches ; soit un appareil par service de bibliothèque.

- 2 lecteurs reproducteurs.

- Une offset pour dupliquer les fiches (gain de temps sur la dactylographie des fiches).

2.5 - Budget.

Il provient du budget général de l'Université. A l'inverse de l'usage française, les droits versés par les étudiants pour la bibliothèque ne lui sont pas spécifiquement reversés (750F CFA soit 15 FF). La BU dispose aussi des ressources secondaires, notamment l'aide française

qui était très importante vers les années 1973 (11.139.000 F CFA) mais a baissé presque de moitié ces dernières années (6.500.000 F CFA) 1981 (1). D'après une réponse du Conservateur-Directeur de la BU à nos questions sur le budget, les crédits sont répartis en quatre (4) rubriques:

* Fonctionnement	28%
* Acquisitions	50%
* Equipement	16%
* Atelier de reliure	6%

Toutes ces rubriques confondues , la subvention de l'UNiversité en 1981/1982 était de 25.000.000 F CFA. L'équipement lourd (achat gros matériel, véhicule, etc...), les frais de carburant et d'entretien du véhicule et les missions à l'étranger dans le cadre du service sont imputés au niveau du budget général de l'Université.

3 - FONCTIONNEMENT.

3.1. - Les fonds.

D'après le rapport (1981/1982) du Conservateur-Directeur de la BU, la situation des fonds se présente comme suit :

* **Bibliothèque FLSH/INSSEJAG**

- 40.000 volumes
- 252 périodiques

Cette bibliothèque dite, "**bibliothèque centrale**" renferme les fonds de deux (2) grands établissements FLSH et INSSEJAG ; elle possède en outre un fonds historique très intéressant hérité de l'ancienne bibliothèque du Gouvernement de l' A.E.F.

* **Bibliothèque de la Faculté des Sciences**

- 10.000 volumes
- 139 périodiques

Cette bibliothèque détient un fonds intéressant sur la géologie concernant la République Populaire du Congo.

(1) UNIVERSITE MARIEN NGOUABI. Brazzaville. Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1982 -1986. Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981. P. 35.

*** Bibliothèque de l'INSSSED**

- 12.000 volumes

- 41 périodiques

Cette bibliothèque doit répondre à la formation des professeurs des C.E.G. et lycées, des conseillers pédagogiques et Inspecteurs de l'enseignement primaire et secondaire.

*** Bibliothèque de l'INSSSA**

- 5.000 volumes

- 55 périodiques

Le nombre de périodiques est jugé très insuffisant par les enseignants. En effet, l'essentiel de leur travail est basé sur les périodiques.

*** Bibliothèque de l'I.D.R.**

- 3.742 volumes

- 32 périodiques

Ici également, le nombre de périodiques est boudé par les enseignants.

*** Bibliothèque de l'I.S.E.P.S.**

- 400 volumes

- 8 périodiques

Cette bibliothèque est de création récente.

*** Bibliothèque du D.G.**

- 2.500 volumes

- 8 périodiques

Cette bibliothèque est une annexe de la bibliothèque FLSH/INSSEJAG

Dans toutes ces bibliothèques, le fonds de thèses et mémoires est intégré à celui des livres. C'est un fonds intéressant. Il compte une gamme varié et riche des travaux de recherche concernant le Congo. Cependant, un inconvénient : la collecte dépendant de l'Université, certains travaux échappent à la BU.

S'agissant des fonds d'ouvrages de références, dans chaque bibliothèque, il existe quelques mètres de rayonnages de dictionnaires et d'encyclopédies. A la bibliothèque FLSH/INSSEJAG, il existe un fonds d'ouvrages de bibliographies assez bien étoffé. A notre humble avis, il serait intéressant d'étendre cette action dans toutes les autres bibliothèques, parce que ce sont des instruments de travail indispensables aussi bien à l'utilisateur averti qu'au bibliothécaire.

Dans toutes ces bibliothèques, il n'existe pas de fonds de microformes (microfilms ou microfiches).

Hormis les fonds d'ouvrages et de périodiques conservés dans les bibliothèques, il existe un fonds spécial géré par le service des archives. Ce fonds est constitué de toutes les archives des administrations de l'Université Marien **NGOUABI**. Une chose à déplorer cependant, comme l'indique le Conservateur-Directeur de la BU dans son rapport de 1982, ce service est en train de s'asphyxier faute de textes réglementaires contraignant les administrations universitaires à lui verser leurs documents.

3.2. - Libre accès ou non.

Deux modes d'accès aux collections : Le libre accès et l'accès indirect.

- Le libre accès est réservé aux enseignants et, sur dérogation du Conservateur-Directeur, aux étudiants des 2ème et 3ème cycle. Ces usagers ont accès libre dans les magasins et vont chercher sur les rayons tous les produits documentaires de leur choix. Avant d'entrer dans les magasins, ils doivent déposer les sacs, serviettes, cartables ou tout autre document à la banque de prêt.

- L'accès indirect concerne toutes les autres catégories de lecteur : Etudiants du 1er cycle et lecteurs autorisés. Ici, l'utilisateur doit obligatoirement consulter les catalogues, remplir un bulletin de demande et passer par la banque de prêt pour obtenir un document.

L'accès libre est très peu développé à cause de l'insuffisance des documents surtout en ce qui concerne les manuels et guides, ouvrages souvent très sollicités par les étudiants du 1er cycle ; mais également faute de crédits suffisants pour permettre la BU de combattre les vols.

3.3. - Horaires, Prêt et Communications.

- Horaires

Dans le règlement intérieur de la BU, il est indiqué que la BU est ouverte aux usagers pendant toute l'année de Septembre à Juillet tous les jours ouvrables :

Lundi : 15 Heures - 17 Heures

Mardi au vendredi : 8 heures-12 Heures et 15 Heures - 17 Heures.

Samedi : 8 heures - 13 Heures

La matinée du Lundi est réservée au recyclage du personnel. Des permanences sont prévues de Lundi au Vendredi : 15 Heures - 21 Heures.

La BU est fermée du 15 Juillet au 31 Août pour recollement général. Signalons que les étudiants jugent ces horaires insuffisants.

- Prêt et communications.

Les enseignants peuvent emprunter dans la limite de dix (10) ouvrages pour une durée de deux mois renouvelable. Par contre les étudiants et lecteurs autorisés n'ont droit qu'à deux ouvrages pour une durée de quinze (15) jours renouvelable une fois. En outre, ne bénéficient du prêt que l'étudiant régulièrement inscrit à l'Université et le lecteur autorisé détenteur d'une carte de lecteur autorisé. Cette carte s'obtient sur dépôt d'un dossier à la BU comprenant : deux cartes de photo d'identité, une caution de 5.000 F CFA (soit 100 FF) et une demande.

Peut également bénéficier du prêt, le personnel non-enseignant de l'université. Au personnel de la BU, il leur est accordé trois livres pour une durée de quinze (15) jours renouvelable ; quant au personnel des autres services de l'Université, leur quota est de deux ouvrages pour la même durée.

La consultation sur place se fait sur présentation pour l'étudiant de la carte d'étudiant et de la carte nationale d'identité ; pour le lecteur autorisé, de la carte nationale d'identité et de la carte de lecteur autorisé; par contre rien n'est exigé à l'enseignant et au personnel non-enseignant de l'Université.

Pour tous les usagers, la durée du prêt doit être strictement respectée. Des sanctions sont prévues pour les récalcitrants. Tout livre perdu, détérioré, tâché, est remplacé par l'emprunteur.

3.4 - Prêt interbibliothèque

La BU de l'Université Marien NGOUABI, comme toute unité documentaire consciente de ses limites, pour des questions qui restent sans réponse, fait appel aux moyens d'autres bibliothèques. Pour ce faire, elle travaille aussi bien avec les bibliothèques de l'intérieur du pays qu'avec celles de l'extérieur.

La responsabilité incombe au service de la documentation. Cependant il convient de signaler qu'en ce qui concerne l'intérieur du pays, par habitude, le contact se fait directement de bibliothèque à bibliothèque. par contre, pour l'extérieur du Congo, c'est le service de la documentation qui centralise toutes les opérations. Il ne nous est pas possible de dresser une liste des organismes documentaires de l'étranger avec lesquels la BU travaille. Signalons cependant qu'elle est en liaison permanente avec M. NORTIER, Conservateur chargé du prêt interbibliothèque à la Bibliothèque Nationale (Paris).

4. - ACQUISITIONS ANNUELLES

4.1. - Statistiques

TABLEAU N° 5

Accroissement des collections pour l'ensemble des bibliothèques
exprimées en volumes et titres
(achats uniquement)

Années	Nombre volumes	Nombre titres
1976/1977	6.735	2.245
1977/1978	5.729	1.946
1978/1979	4.909	2.403
1979/1980	-	-
1980/1981	-	-
1981/1982	3.270	-

SOURCE :BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE. Brazzaville. - Rapport de situation et d'activités : Année Universitaire (1976 - 1977 à 1981-1982). Brazzaville : Bibliothèque Universitaire, 1977 - 1982.

Ce tableau N° 5 laisse apparaître un vide de deux ans, 1979/1980 et 1980/1981. Pourquoi deux années sans acquisitions ? Les explications: **"envois des commandes bloqués par les libraires (notamment en France) à cause des arriérés impayés depuis 1977"** (1). Cette situation ne sera débloquée qu'en juin 1982 suite à la mission effectuée à Paris par le Conservateur-Directeur de la BU.

(1) BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE. Brazzaville - Rapport synthèse de situation et d'activités : année universitaire 1979 - 1980... Brazzaville: BU, 1980. P. 19

4.1.1. Monographies

Les manuels, les guides et tous les autres ouvrages utiles aux étudiants occupent la plus grosse part des crédits documentaires . En dehors de quelques ouvrages de références pour un renseignement immédiat (dictionnaires, encyclopédies et annuaires statistiques et d'adresses), les ouvrages de recherche pour les professeurs sont relégués au dernier plan.

4.1.2. - Les périodiques en cours

535 périodiques reçus par achat. Ce nombre est jugé insuffisant par les enseignants surtout ceux des secteurs scientifiques ; impossible d'augmenter ce nombre de périodiques faute de crédits. A cause des "arriérés impayés depuis 1977" évoqués plus haut beaucoup de collections de périodiques sont incomplètes pour la période de 1977 à 1981.

4.1.3. - Les Thèses et mémoires.

L'acquisition est gratuite par dépôt. Mais il n'existe aucun texte sur le dépôt légal obligeant les étudiants à déposer leurs mémoires ou thèses à la BU. La collecte dépend du service de la scolarité et des examens et certains travaux échappent à la BU. Signalons que tous les enseignements Congolais et même étrangers quelquefois ont déposé leurs thèses à la BU. Tous les travaux de recherche des étudiants Congolais à l'étranger sont déposés dans les Ambassades Congolaises. Pour la France, le Conseiller Culturel est prêt à tout expédier à la BU à la seule condition que l'Université se charge des frais de transport. Signalons que la bibliothèque de l'INSSSA reçoit épisodiquement des dons de thèses des BU de Médecine et pharmacie d'Alger et d'Oran (Algérie).

* Les dons constituent une ressource appréciable pour l'accroissement des collections notamment pour les bibliothèques de l'I.D.R. et de l'INSSSA.

En effet, la bibliothèque de l'I.D.R. reçoit près de 1/3 des publications de la F.A.O. La bibliothèque de l'INSSSA, quant à elle, reçoit environ 2/3 des publications de l'O.M.S. Pour l'ensemble des bibliothèques, la BU reçoit épisodiquement des dons d'ouvrages des services culturels des Ambassades des pays étrangers en poste en République Populaire du Congo (notamment France, U.S.A., Chine, Italie, U.R.S.S)

Les échanges sont très peu développés. Un gros effort devrait être porté au développement de ce genre d'activités surtout avec les pays africains.

4.2. - Fournisseurs

*** Libraires Congolais, étrangers.**

Le secteur de la librairie au Congo n'est pas suffisamment développé. Il y a aussi le fait qu'il est difficile sinon rare de réaliser de bonnes affaires avec les libraires sur place à Brazzaville ; d'où la BU ne travaille qu'avec les libraires étrangers. Notons qu'il arrive très souvent qu'elle passe des commandes d'ouvrages directement aux grandes maisons d'édition (Masson, Flammarion, Hachette, etc...).

Ainsi, hormis les périodiques locaux dont les fournisseurs se trouvent sur place, le gros des acquisitions se fait à l'étranger, et ce faisant, les difficultés ne manquent pas. Dans tous les rapports du Conservateur-Directeur de la BU, il ressort que ces difficultés ne se situent pas au niveau des fournisseurs étrangers mais au niveau de l'agent comptable (le payeur) de l'Université.

La BU n'a pas d'ennuis avec les fournisseurs sur place, parce que ces derniers ont la facilité de suivre leurs factures, de contacter la BU en cas de besoin et l'agent payeur surtout pour la liquidation de leurs factures.

Par contre, toutes les factures des fournisseurs étrangers restent très souvent en souffrance avant d'être liquidées. Les délais de paiement des factures d'un fournisseur étranger se situent autour de huit (8) mois voire une année sinon plus. Conséquences : blocage de l'envoi des périodiques et monographies commandées. Ce qui cause beaucoup de torts aux usagers.

Somme toute, s'agissant des acquisitions, la situation n'est guère brillante. Ce n'est certainement pas faute de crédits, puisque chaque année elle a un budget ; mais c'est plutôt l'agent payeur qui met les bâtons dans les roues. Pour sortir de cette impasse, la BU devrait oeuvrer "**la main dans la main**" avec ses usagers ; elle devrait les associer notamment aux acquisitions. Ainsi, elle ne serait plus seule à se battre pour défendre ses intérêts, elle aurait le soutien de ses usagers (notamment les enseignants) qui n'accepteraient jamais que leur patrimoine puisse tomber en ruine.

5. - USAGERS

5.1. - Statistiques

La lecture des tableaux N° 6 et N° 7 nous permet de constater une baisse évidente de la fréquentation des bibliothèques et du prêt à domicile ces deux dernières années (1980/1981 et 1981/1982).

Pour ce qui est de la fréquentation (tableau N° 6) deux causes essentielles :

- l'inattention des préposés des services publics à bien enregistrer les différentes entrées des usagers.

- la saturation des salles de lecture, les premiers occupants ne voulant généralement pas quitter les lieux, la BU étant pour eux l'unique structure propice au travail intellectuel ; conséquences : les usagers retardataires rebroussement chemin dès la porte d'entrée de la B.U. Ainsi donc la BU perd la clientèle faute de structures d'accueil. C'est à notre humble avis le motif principal de cette baisse de fréquentation. Et pour cause : les nouvelles bibliothèques, (bibliothèques de l'INSSSA et I.D.R.) qui ont moins d'étudiants à servir et où on trouve encore un peu de place, présentent une courbe ascendante. Il en est de même pour la bibliothèque de l'I.S.E.P.S. où la différence des chiffres est moindre. Par contre, le reste des bibliothèques connaît une nette régression du nombre d'entrées.

NOMBRE D'ENTREES ANNUELLES

Bibliothèques Années	FLSH/ INSSEJAG	Faculté des SCIENCES	INSEED	INSSSA	I.D.R.	D.G.	ISEPS	TOTAL
1978/1979	40.852	21.760	31.640	4.250	2.960	3.659	3.400	108.521
1979/1980	42.500	27.200	24.699	5.204	4.771	4.560	2.800	111.734
1980/1981	34.600	18.700	23.000	6.200	5.400	3.700	3.000	94.600
1981/1982	28.183	12.362	23.500	7.162	7.423	2.415	2.750	83.795

SOURCE : BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE . Brazzaville. - Rapport de situation et d'activités : Année universitaire (1978 - 1979 à 1981 - 1982). Brazzaville : Bibliothèque Universitaire, 1979 - 1982.

TABLEAU N° 7

NOMBRE DE PRET A L'EXTERIEUR

Bibliothèque Années	FLSH/ INSSEJAG	Faculté des SCIENCES	INSEED	INSSSA	I.D.R.	D.G.	I.S.EP.S	TOTAL
1978/1979	23.204	24.983	2.868	3.234	930	1.034	2.695	58.948
1979/1980	26.180	31.229	2.299	4.042	1.275	1.792	2.000	68.817
1980/1981	17.613	18.300	2.300	4.800	708	609	1.300	45.630
1981/1982	6.963	10.600	2.400	5.896	470	1.948	940	29.217

SOURCE : BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE. Brazzaville. - Rapport de situation et d'activités : année universitaire (1978 -1979 à 1981 - 1982) : Brazzaville : Bibliothèque universitaire, 1979 - 1982..

En ce qui concerne les prêts (tableau 7) trois (3) raisons essentielles:

- lenteur du service de la scolarité et des examens à délivrer aux étudiants leurs cartes de l'année universitaire en cours. Ce qui bloque les étudiants au niveau de la BU parce que la carte d'étudiant est de rigueur pour bénéficier d'un prêt.

- le nombre réduit d'exemplaires des meilleurs ouvrages conduit les préposés des services publics à les exclure du prêt. ce qui réduit les sorties d'ouvrages.

- l'accroissement des collections ne suit pas le rythme normal à cause de l'exéguité des locaux d'une part, et surtout du blocage du fonctionnement des crédits documentaires de la BU par les services financiers de l'université d'autre part. Conséquences : vieillissement des collections : découragement des usagers face à une documentation périmée.

Il serait intéressant d'avoir également des chiffres sur la communication sur place qui nous aurait permis de consolider nos investigations sur le pourquoi de la baisse actuelle de la fréquentation de la BU par les usagers d'une part, et des services fournis par la BU à ces derniers d'autre part ; malheureusement, nous n'avons aucune indication là-dessus.

5.2. - Orientation

5.2.1. Service d'accueil

C'est le service public qui s'occupe de l'accueil des usagers. Nous entendons par "**service public**", le service en contact avec les usagers. Le service public est là en permanence pour aider les lecteurs. A la BU de l'Université Marien NGOUABI, faute de personnel en nombre suffisant, les employés qui sont à la banque de prêt s'occupent à la fois de l'accueil des lecteurs et du prêt. Ils vont au-devant des usagers qui éprouvent des difficultés dans leurs recherches et par conséquent ont besoin d'explications. Ils répondent à leurs questions. Ils se chargent d'orienter et de guider le lecteur dès qu'il entre dans la bibliothèque car beaucoup de gens ne lisent pas le guide de lecteur ni même les affiches.

Ils apprennent aux usagers débutants comment remplir les différents bulletins qui permettent l'accès aux documents : bulletins de demande d'ouvrage, de communication sur place, de prêt à l'extérieur, etc...

Somme toute ces agents, de par leurs tâches sont appelés à donner aux usagers les premiers éléments indispensables à l'exploitation du fonds documentaire ; d'où l'importance capitale de leur formation aux techniques biblio-théconomiques élémentaires. La BU de l'Université Marien NGOUABI a compris cette importance. C'est ainsi que chaque lundi, toute la matinée, la BU est fermée aux usagers pour la formation du personnel. cette formation consiste surtout à montrer le pourquoi d'une bibliothèque. A quoi sert tel instrument de travail, tel catalogue, tel type de bibliographie, telle partie de tel document (exemple : table des matières, index, etc...), comment répondre à telle question précise du lecteur. Cette formation vise la maîtrise du maniement de tous les instruments de travail et une connaissance approfondie de l'organisation des différents services de la bibliothèque.

5.2.2. Signalisation

Une première constatation s'impose : c'est qu'en allant d'un établissement à un autre, l'utilisateur n'a pas la même facilité d'atteindre la bibliothèque : il manque les panneaux de signalisation. De même, à la porte de chaque bibliothèque, au lieu d'afficher une note donnant les horaires d'ouverture et de fermeture, comme c'est le cas actuellement, un panneau serait mieux parce que ça saute aux yeux. A l'intérieur de chaque bibliothèque, mêmes remarques, la signalisation n'est pas au point.

Des efforts de signalisation devraient être faits parce qu'elle permettrait à l'utilisateur de se retrouver très facilement, ce qui lui ferait un gain de temps, et au personnel du service public de ne pas avoir à répondre aux questions élémentaires.

5.2.3. Guide du lecteur.

Il existe un guide du lecteur : " le guide pratique de l'étudiant". Il date de 1975. Il précise les conditions d'admission à la BU, donne des conseils sur le maniement des différents catalogues, indique les horaires de la BU et parle des salles auxquelles les usagers ont accès. Ce guide est simple à lire et bien fait ; mais il faudrait l'actualiser.

Il importe de ne pas négliger le guide du lecteur parce qu'il est une sorte de vade-mecum des usagers de la bibliothèque. Il devra renfermer tous les renseignements utiles à la connaissance de la bibliothèque.

5.3. - Formation des usagers.

5.3.1. - Initiation aux catalogues.

Tout le personnel formé de la BU est conscient du fait qu'il faudrait apprendre aux usagers, surtout aux débutants, comment se servir des différents catalogues. Au cours des réunions entre cadres formés de la BU, ce problème est souvent évoqué. Dans la plupart des programmes d'activités des chefs de service de bibliothèque, nous retrouvons le même problème. C'est dire que les idées sont là, mais il reste à les concrétiser. A notre humble avis, les causes du non aboutissement de ces idées ne se trouvent pas seulement au niveau de la BU mais également au niveau de l'administration de chaque établissement et même du département, car il faudrait arriver à programmer de petits groupes d'étudiants....

Toutefois, pour le moment, on assiste plutôt à des actions purement ponctuelles des bibliothécaires en direction des usagers.

5.3.2. - Initiation à la recherche documentaire.

Ici, les remarques que nous veons de faire sur l'initiation aux catalogues restent valables. Toutefois, il convient de signaler que ces dernières années, la BU met l'accent sur la sensibilisation des usagers à la consommation des produits documentaires. Les services de bibliothèques publient la liste des nouvelles acquisitions ; quant au service de la documentation, il publie la liste des articles dépouillés dans les périodiques reçus à la BU, c'est somme toute une diffusion sélective de l'information.

Ces publications sont à la disposition des usagers. En outre, les bibliothécaires vont dans les bureaux des enseignants et dans les laboratoires, faire étalage des nouveautés de leurs fonds documentaires et recueillir leur désirata. Les documentalistes proposent aux enseignants et chercheurs les articles de pointe intéressant leurs domaines. Ainsi donc, au lieu d'attendre venir les usagers, la BU va vers eux. En somme, elle fait de la publicité pour susciter en eux l'intérêt pour l'information.

A l'exception de la sensibilisation pour l'information documentaire, il n'existe aucune politique d'initiation à la recherche documentaire.

5.4. - Animation

Depuis les années 1977/1978, la BU projecte de faire régulièrement les expositions de ses nouvelles acquisitions mais projet toujours différé, faute de panneaux d'expositions. On a pensé provoquer des "face à face" usagers de la BU/écrivains, mais ici encore rien n'a abouti.

En définitive, tous les projets sur l'animation reste en souffrance; aucune réalisation n'a vu le jour.

6. LES BESOINS DES USAGERS

6.1. - Salles de lecture.

Nous avons dit tantôt que la BU souffrait d'un manque de structures d'accueil et cette situation pénalise les lecteurs. Des sept (7) bibliothèques que compte la BU, aucune ne dispose d'une salle réservée aux enseignants, chercheurs, et étudiants post-licence. En 1982, sur 8.605 étudiants inscrits, 6.000 environ fréquentent la bibliothèque cependant elle n'a que 210 places assises. D'après M. Gérard THIRION, " A Dakar, toutes les places assises sont prises d'assaut dès l'ouverture de la BU". (1)

(1) THIRION Gérard. - Les commodités et l'environnement de la lecture: document préparatoire au colloque de l'AUPELF. Nice. 29 Novembre - 2 décembre 1982. P.2

A Brazzaville, nos observations sont identiques. Ce déficit de places assises occasionne tous les jours des refoulements très importants. Cette situation se dégrade d'année en année. En effet, l'effectif des usagers va grandissant pendant que les locaux de la bibliothèque restent les mêmes. Or, l'étudiant Congolais n'a pas à sa disposition un éventail de structures documentaires où se replier à défaut de la BU. En outre, il ne trouve pas toujours chez lui un endroit où il puisse lire et travailler dans le calme sans être interrompu.

Partout ailleurs en Afrique, d'après l'enquête de M. Amadou **BOUSSO**, la situation est identique. Tel n'est pas le cas pour l'étudiant français qui dispose comme le dit M. G. **THIRION " de nombreuses petites bibliothèques d'Instituts, des bibliothèques municipales, des chambres confortables "**. (1) Il est par conséquent évident que les usagers africains devraient disposer de plus de places assises que leurs homologues français.

Pour revenir à Brazzaville, à notre humble avis, il est plus que pressant de construire une BU, c'est l'unique solution pour résoudre ce problème de places.

6.2. - Personnel

Le lecteur a besoin d'un personnel compétent qui puisse le guider dans les dédales de la bibliothèque. Que veut-il en arrivant à la bibliothèque ? Trouver ce qu'il cherche, ne pas perdre trop de temps au niveau des fichiers et autres instruments qui le mettent en contact avec ce qu'il cherche, ne pas repartir bredouille, autrement dit, ne pas ressortir de la bibliothèque sans avoir trouvé ne fût-ce qu'un début de solution à la question qu'il se pose.

(1) THIRION (Gérard).- Les commodités et l'environnement de la lecture: document préparatoire au colloque de l'AUPELF. 1982. NICE. 29 Novembre - 2 Décembre 1982 P. 2

Pour répondre à tout cela, il faudrait à l'accueil un personnel qualifié au niveau des bibliographies et références ou disposant au moins d'une bonne dose de connaissances dans la recherche documentaire. Or, à Brazzaville, les employés en contact permanent avec les lecteurs sont des magasiniers, rarement les bibliothécaires parce qu'ils ne sont pas en nombre suffisant. En outre, ils sont beaucoup plus préoccupés par les tâches purement techniques. Ces magasiniers, nous en avons déjà parlé, sont chargés à la fois du prêt et de l'orientation des usagers. Parmi eux, il existe de "vieux routiers" qui s'en tirent bien. Mais cela ne suffit pas. Pour le moment, les efforts de formation "sur le tas" du personnel entrepris sont louables et devraient se poursuivre.

Pour conclure sur cette question du personnel, nous dirons que la BU a besoin du personnel en nombre suffisant, mais un personnel formé, car sans personnel compétent et suffisant, tous les projets, tous les moyens accordés à la BU seront sans effets. D'où la nécessité de recruter des spécialistes (bibliothécaires, documentalistes, archivistes) A côté de ces derniers, il faudrait beaucoup de cadres moyens (sous-bibliothécaires, commis, etc...) dont le niveau de départ serait le B.E.P.C ou le B.E.M.G. et leur formation pourrait être interne (organisation des stages de recyclage), comme cela s'effectue actuellement. Mais pour que cette formation soit bien suivie, il importe que la promotion soit possible d'une catégorie à l'autre moyennant l'acquisition du bagage intellectuel et technique correspondant sanctionné par un examen, sinon ces stages seraient voués à l'échec.

Mais dans tous les cas, à tous les niveaux de catégorie d'employés, une formation en cours d'emploi doit être possible. On pourrait également envisager la formule des stages dans de grandes BU étrangères. Ces stages à l'étranger permettraient non seulement d'acquérir une formation professionnelle sérieuse mais une expérience dans le fonctionnement des autres BU qui serait fort utile.

Nous insistons expressément sur ces questions de formation du personnel car cela éviterait une routine dans le métier, un désintéressement ou un défaitisme, et par la suite une baisse de rendement des services aux usagers.

6.3. - Matériel

Pour répondre aux besoins des lecteurs, la BU ne dispose que d'une photocopieuse. Elle ne possède ni lecteur microfilms/microfiches, ni lecteur reproducteur. L'éparpillement des bibliothèques aggrave encore plus ce problème du manque de matériel. En effet, pour donner à tous les usagers, où qu'ils se trouvent, une chance égale de se procurer les documents, le strict minimum serait de doter chaque bibliothèque d'une photocopieuse à monnayeur, ce qui permettrait aux uns et aux autres de faire des photocopies pour un document rare et exclu du prêt et pour les articles de périodiques. Par ailleurs, il est important et nécessaire que la BU s'efforce à s'équiper en lecteurs microfilms/microfiches et lecteur reproducteur pour le grand bien de ses usagers. En outre, les microformes permettent l'acquisition des documents de base à des coûts très réduits. Ce sont des procédés économiques et indispensables pour nos pays en développement (C.F. la BU Centrale des Philippines).

6.4. - Fonctionnement.

6.4.1. - Les fonds pour la recherche et les professeurs.

Les enseignants se plaignent du manque d'ouvrages de recherche de première nécessité. Hormis les littéraires, les juristes et surtout les historiens qui trouvent leur compte à cause de l'important fonds historique hérité de l'ancienne bibliothèque du gouvernement de l'A.E.F., les scientifiques par contre manifestent leur mécontentement. La situation a empiré ces dernières années avec le blocage de l'envoi des périodiques par les libraires étrangers.

En effet, pour des raisons que nous avons déjà évoquées plus haut, toutes les collections des années 1978/1979 à 1980/1981 sont incomplètes. Comment peut-on faire de la recherche sans périodique? Par ailleurs, étant donné la nouvelle orientation actuelle de l'Université, à savoir : la promotion d'une recherche appliquée tournée essentiellement vers l'étude des problèmes nationaux, les thèses, mémoires et rapports, etc..., bref, tous les écrits sur la République Populaire du Congo sont beaucoup sollicités. Or, la collecte dépend du Service de la scolarité et des Examens. Ce problème devrait être résolu parce que beaucoup de travaux échappent au signalement de la BU.

6.4.2. - LES Fonds pour les étudiants.

Les étudiants, par contre, se plaignent de ne trouver jamais ce qu'ils cherchent. **"Quand on veut un livre, ou il est exclu du prêt, ou il est sorti"**, disent-ils. Ils réclament l'achat de plusieurs exemplaires de manuels au programme. Ici, la responsabilité de la BU est grande, elle n'est certainement pas identique à celle de ses homologues d'Europe. En effet, l'étudiant Congolais n'étant pas en mesure d'acheter suffisamment de livres la BU devrait obligatoirement consacrer une grande partie de ses crédits documentaires à l'achat de manuels et guides en plusieurs exemplaires.

6.4.3. - Horaires.

La BU fait déjà un gros effort concernant les heures d'ouverture pour satisfaire ses usagers. Elle ouvre de mardi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 15H00 à 21H00 ; lundi de 15H00 à 21H00 et samedi de 8H00 à 13H00. Mais cet effort est jugé insuffisant par les étudiants. 21 Heures, c'est déjà pourtant tard, n'est-ce pas, mais les étudiants surtout ceux de l'INSSSA souhaiteraient que la BU ferme vers 22 Heures, voire 00 heure, pourquoi pas.

Ces étudiants ont un argument de poids. Ils disent : **" la matinée, nous sommes en sgtage dans les hôpitaux, l'après-midi aux cours jusqu'à 19 heures, voire 20 Heures, à quel moment pouvons-nous donc nous rendre à la bibliothèque et travailler aussi longtemps que possible sans être dérangé ?"**. Ils estiment par conséquent que la bibliothèque n'est pas un **"outil"** à leur disposition. Une chose est vrai : c'est que les horaires de l'INSSSA gênent les étudiants à mieux fréquenter la bibliothèque. L'ensemble des étudiants par contre réclament l'ouverture de la BU tous les jours ouvrables, de 8H00 à 21 Heures, **"non stop"**. La BU est selon eux, le cadre idéal où ils peuvent apprendre ou réviser les cours, retrouver une ambiance de travail et de silence, travailler les T.P., lire les revues, etc... En outre, étant donné leurs difficultés à s'acheter les livres, la BU est en effet l'unique endroit où ils viennent compléter les cours et consulter les livres au programme, parce que la plupart de ces livres sont exclus du prêt pour permettre à tout le monde de les avoir sous la main.

La BU est consciente de cette situation mais elle est confrontée au problème délicat du manque de personnel. En effet, la réalisation de ces vœux nécessite un personnel en nombre suffisant appelé à travailler en dehors des heures normales de travail. Alors, que faire ? Ne serait-il pas possible que la BU constitue un dossier à l'intention du Conseil Technique de l'Université ?

6.5. - Orientation

A ce niveau, les besoins du nouveau lecteur se ramènent aux questions de ce genre : où se situe la bibliothèque ? quelles sont les horaires ? les conditions d'admission ? les différents services rendus par la bibliothèque ?

Répondre à ces questions contribue favorablement à le familiariser avec la maison qu'il est appelé à fréquenter à tout moment.

Cette orientation se fera en plusieurs étapes.

6.5.1. - Signalisation.

Elle consiste à afficher des panneaux servant à guider les usagers :

- panneau qui conduit à la bibliothèque.
- panneau à la porte de la bibliothèque qui indique les horaires.
- panneau qui donne le plan de la bibliothèque
- panneau qui décrit les différents catalogues.

6.5.2. - Guide du lecteur.

A la fois succinct et complet, il est une sorte de vademecum de utilisateurs. Il renferme tous les renseignements utiles et essentiels à la connaissance de la bibliothèque : l'adresse complète de la bibliothèque, les horaires, les conditions d'admission, les conditions de prêt, les différents catalogues et leur utilisation, les services rendus par la bibliothèque, etc....

A la BU de l'Université Marien NGOUABI, ce guide existe ; il date de 1975.

Depuis, beaucoup de choses ont changé, d'où la nécessité de l'actualiser . Par ailleurs, il n'est plus distribué aux lecteurs ; il est totalement ignoré.

6.5.3. - Autres moyens de faire connaître la bibliothèque.

La visite collective de la bibliothèque : elle peut être faite par le bibliothécaire ou par un enseignant ou encore par les deux en même temps. Pour les nouveaux étudiants, cette visite est importante pour leur travail futur. En effet, elle leur permet de localiser les usuels, les différents catalogues, les différentes salles où ils ont accès, etc...

A Brazzaville, ces visites organisées de la bibliothèque sont ignorées pour les étudiants. Cependant, aux professeurs qui arrivent pour la première fois à la BU, étant donné qu'ils ont accès libre dans le magasin, le bibliothécaire leur explique le classement des ouvrages en rayon et leur fait visiter le magasin.

6.6. - Formation des usagers.

Pourquoi la formation des usagers aux techniques documentaires? Le but poursuivi est de permettre à l'utilisateur d'utiliser au maximum la bibliothèque ; autrement dit, accroître l'exploitation qualitative et quantitative de la bibliothèque. Cette formation devrait donner aux lecteurs dès leur plus jeune âge de bonnes habitudes intellectuelles profitables depuis l'école primaire jusqu'à la vie active et professionnelle en passant par l'école secondaire et l'Université.

Or, en Afrique en général, au Congo en particulier, il n'existe ni bibliothèques pour enfants, ni bibliothèques scolaires dignes de ce nom. Quant aux bibliothèques publiques, elles sont au stade embryonnaire.

" Développer le sens des responsabilités en habituant les enfants à partager un bien collectif, à respecter les droits d'autrui et à appliquer les principes démocratiques ", (1) serait l'une des tâches principales à laquelle devraient s'atteler ces bibliothèques, bibliothèques avec lesquelles le lecteur a le premier contact.

(1) DOUGLAS (Mary Peacock). La bibliothèque d'école primaire et ses différentes fonctions. Paris : UNESCO 1961 P. 15

Ce qui inculquerait à ce dernier un certain nombre de principes tels: ne pas détériorer ni tâcher les livres, ne pas porter des inscriptions sur les livres empruntés, les rendre à temps et ne pas s'en approprier, etc... Ce qui limiterait les vols et apprendrait à l'usager à être correct vis à vis de la bibliothèque.

Or, à Brazzaville, il n'y a rien de tout cela. Le nouvel étudiant qui arrive à l'Université n'a qu'une idée vague de ce qu'est une bibliothèque. Il appartient donc à la BU de l'éduquer et l'initier à toutes les techniques documentaires. La formation est en effet nécessaire pour lui permettre de mieux connaître ses besoins documentaires ou de mieux les exprimer.

Connaître où se trouve la bibliothèque, l'avoir visitée et même être fixé sur les services que l'on attend d'elle est une chose; savoir comment accéder aux différents fonds de la bibliothèque en est une autre.

Comment avoir accès à tel ou tel document ? c'est le casse-tête sinon la question capitale de tout usager. Nous abordons ici les besoins fondamentaux du lecteur ; besoins qui, dans la plupart des bibliothèques sont encore relégués au dernier plan. Analysant les besoins des usagers des bibliothèques, M. Dana L. ROTH écrit : " **Les bibliothèques ne renseignent pas suffisamment le public sur les principaux ouvrages de référence disponibles et sur leur utilité et leur mode d'emploi ; les pratiques bibliothéconomiques sont trop souvent conçues pour la seule commodité des bibliothécaires** " . (1)

La BU de l'Université Marien NGOUABI n'échappe pas à cette remarque. Elle n'a pas encore mis au point un système d'information en fonction des usagers. En effet, elle n'a aucune politique de formation de l'usager pour une meilleure exploitation du fonds documentaire.

(1) ROTH (Dana L.) - Les besoins des usagers des bibliothèques . In: Bull; de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques. vol. 28 , 2, 1974, P. 100

Cette formation pourrait se faire en deux étapes :

a) aux étudiants du 1er cycle et aux autres usagers inexpérimentés, on se contenterait d'apprendre à se servir des différents types de catalogues.

b) aux étudiants post-licence, en année de maîtrise et 3ème cycles et aux chercheurs, on les initierait à la recherche documentaire.

6.6.1. - Initiation aux catalogues.

Etant donné que la majeure partie des usagers rentre dans le système de l'accès indirect, les catalogues demeurent la clef unique d'accès aux documents. Il importe donc de décrire les différents types de catalogues (auteurs ; auteurs/anonymes ; matières ; systématique ; etc....) en précisant à quoi sert chacun d'eux et comment s'en servir. Quelles données faut-il pour entrer dans tel ou tel catalogue? Il est également nécessaire de décrire les différents systèmes servant au classement des fiches dans les différents catalogues. Ne pas oublier de décrire la fiche en précisant les différentes zones utiles à l'utilisateur pour remplir le bulletin de demande d'ouvrage à la banque de prêt.

Nous insistons beaucoup sur ces détails desquels dépendent l'efficacité de la communication des documents aux usagers. Pour ce faire, des exercices pratiques sous forme de T.P. sont indispensables pour s'assurer que toutes ces notions sont retenues.

6.6.2. - Initiation à la recherche documentaire.

Dès lors que l'utilisateur peut retrouver par lui-même les ouvrages dont il a l'auteur, le titre, ou seulement le sujet, il reste à lui apprendre comment collecter et rechercher les informations sur une question précise. Autrement dit comment établir une bibliographie sur un sujet déterminé ? Ici, il s'agit plus des stratégies de la recherche : la méthodologie. L'utilisateur se pose une question et veut la réponse à cette question, pour cela, il a des instruments bibliographiques, à savoir :

* Les instruments servant au renseignement immédiat: ce sont les plus simples. Ces instruments ne sont essentiellement rien d'autre que les dictionnaires, les encyclopédies, les chronologies, les guides, les répertoires d'adresses et les annuaires.

* Les instruments destinés à une information différée. Ce sont notamment les différents types de répertoires bibliographiques généraux et spécialisés, nationaux et internationaux, courants et rétropectifs.

Il est par conséquent important d'expliquer à l'utilisateur qu'entend-t-on par information immédiate et information différée. L'information immédiate est celle que l'on obtient directement en consultant un ouvrage de référence. Par exemple : la signification d'un mot dans un dictionnaire ; la biographie d'un auteur dans un dictionnaire biographique ; l'adresse d'une école dans un répertoire d'adresses, etc... Par contre, l'information différée est celle obtenue en deux temps au moins ; autrement dit, le répertoire bibliographique consulté ne donne qu'une piste, c'est-à-dire une indication où trouver la réponse. Ce qui nous amène à dire que le formateur doit chercher avant tout à faire saisir, pour chaque outil bibliographique, sa structure et sa méthode d'utilisation. Quels genres d'information peut-on trouver dans tel type de bibliographie ? Quels sont les différents accès pour tel ou tel autre type de bibliographie ?

Il conviendrait, par conséquent, d'user de beaucoup d'exercices pratiques pour cerner cette matière rébarbative qu'est la recherche bibliographique.

Si la formation est bien menée et bien assimilée, la liberté d'action qu'elle confère aux utilisateurs les incitera à vouloir tout connaître sur leurs différents sujets et questions qu'ils se posent. Ils prendront goût à travailler à la BU puisqu'ils seront en quelque sorte affranchis de la dépendance des bibliothécaires. Désormais, libres, ils pourront enfin travailler à leur gré. Ainsi donc, une fois bien rodés, ils découvriront les insuffisances documentaires de la BU. Ce qui les conduira chez le bibliothécaire pour des demandes de prêt inter-bibliothèque ou pour des suggestions aux acquisitions. Ils participeront ainsi efficacement au développement de la BU par leurs suggestions pertinentes.

Il est évident que le travail en bibliothèque est fait d'un ensemble de techniques, de "recettes" qui doivent être assimilées.

A ce sujet, les besoins des usagers en général et des étudiants en particulier sont bien connus. Mais, étant donné le programme d'études souvent très chargés, beaucoup d'étudiants n'ont pas le temps à consacrer à l'apprentissage des techniques de recherche documentaire. En outre, ce problème de formation des usagers dépasse le cadre de la BU. Pour ce faire, **"il conviendrait d'intégrer la formation des utilisateurs de l'information aux programmes officiels d'enseignements à tous les niveaux..."** (1) En ce qui concerne l'Université Marien NGOUABI, dès la 1ère année du premier cycle, il importe d'ouvrir une Unité de Valeur (U.V.) sur l'essentiel de ce qu'il faut savoir des livres et des bibliothèques. Pour les étudiants post-licence (2ème et 3ème cycle), l'U.V. portera sur l'utilisation de l'ensemble des instruments bibliographiques. C'est à notre humble avis, l'unique solution logique et immédiate à ce problème délicat qu'est le **"droit à l'information"**.

6.7 - Animation

L'utilisateur a besoin d'être entretenu par un spécialiste sur les progrès de la science ; il a besoin de découvrir l'auteur de tel best seller ; il a besoin de détente ; il a besoin des informations concernant les spectacles ; il a besoin de connaître les nouveautés de la bibliothèque ; etc... La BU devrait pouvoir satisfaire tous ces besoins, surtout qu'elle sait très bien que la **"Bibliothèque Nationale Populaire ne tourne pas rond"**. Elle devrait aller au-delà de ses missions traditionnelles. Il n'y a pas de mal à cela, bien au contraire. A titre d'exemple, nous citerons la **"Bibliothèque Inter-Universitaire de Lyon"** qui possède une salle de culture générale comprenant 13.000 volumes dans tous les domaines et des périodiques d'information ou de détente. Elle s'occupe de toutes les informations concernant les spectacles de la région. Elle possède même une association chargée de l'animation : l'Association de la BU pour la Culture, l'information et les Loisirs (A.B.U.C.I.L.). Les usagers en sont satisfaits.

(1) CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ACCES UNIVERSEL AUX PUBLICATIONS. 1982. Paris. - Congrès international sur l'accès Universel aux publications, Paris, 3 - 7 Mai 1982 : document de travail principal avec programme annoté et résumé. Paris : UNESCO, 1982.

Revenons à Brazzaville, à notre humble avis, la BU devrait prendre conscience du fait qu'elle est, en dehors des bibliothèques d'études "**privées**" (bibliothèques de l'OMS et ORSTOM), l'unique unité documentaire digne de ce nom ; de ce fait, elle est condamnée à s'ouvrir à d'autres tâches pour le bien de ses usagers traditionnels d'une part, et pour la conquête d'un nouveau public, d'autre part.

7. - POLITIQUE

7.1. - Politique de l'Etat : Promouvoir le développement.

La politique de l'Etat en matière de développement découle des directives du 3ème Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail (P.C.T), Mars 1979 : "**le développement autocentré et autodynamique**". (1). La volonté d'application de ces directives s'est traduite par la mise en place du "**plan quinquenal 1982 - 1986**". Il serait intéressant, à ce niveau, de fournir l'évaluation globale de ce plan en précisant la part de l'Etat Congolais et l'aide internationale éventuellement. Mais, à défaut de la documentation exhaustive sur la question, nous nous contenterons de donner les grandes orientations générales.

Les domaines prioritaires de ce plan global de développement sont : l'agriculture, proclamée "**priorité des priorités**", les infrastructures destinées au désenclavement du pays, le système éducatif, le redressement des entreprises d'Etat et les infrastructures administratives et sociales.

Dans la stratégie fondamentale du plan global de développement, l'accent est mis sur le développement de la Formation Economique et Sociale (F.E.S.) propre au Congo.

(1) UNIVERSITE MARIEN NGOUABI. Brazzaville. - Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1981 - 1986 - Brazzaville : Université Marien NGOUABI 1981. P. 1

7.2. - Implications pour l'Université.

7.2.1. - Formation des Cadres, d'enseignants, d'ingénieurs, de médecins, d'agronomes...

Le plan de développement de l'Université Marien NGOUABI est un sous-ensemble du plan global de développement de la F.E.S. du Congo. "Le Système de formation de l'Université, dans ce contexte doit être de fournir les cadres moyens et supérieurs dont l'économie a besoin pour sa structuration ". (1).

A ce titre, les nouvelles orientations adoptées pour la restructuration du système d'enseignement universitaire répondant à l'adéquation formation / emploi supposent la conception de la forme et du contenu de l'enseignement en fonction des besoins des forces productives, de l'appareil de distribution et des autres domaines d'activités sociales et culturelles indispensables à la satisfaction des besoins du peuple.

Aujourd'hui, sur le terrain, cette volonté se traduit par l'ouverture dans l'Université d'un certain nombre de filières courtes et d'écoles ouvrant directement les portes à la formation à l'emploi sur la demande des services utilisateurs : les Ministères, les entreprises privées et d'Etat. A titre d'exemple, nous citerons :

* Ouverture de l'E.N.A.M. à la demande du Ministère du Travail et de la Justice, du Ministère de l'Intérieur pour la formation des cadres de l'administration générale et la magistrature.

* Création de l'E.N.S.E.T. à la demande du Ministère de l'Education Nationale pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire technique.

* Ouverture de la filière B.T.S. secrétariat à la demande de tous les Ministères pour la formation des secrétaires de direction.

(1) UNIVERSITE MARIEN NGOUABI. Brazzaville. Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1982 - 1986. Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981. P.1

7.2.2. - La Recherche.

Hormis sa fonction principale, à savoir : la formation de tous les cadres dont le pays a besoin pour son développement, l'Université est également un "laboratoire de recherche" au service du pays. "L'Université Marien NGOUABI a en effet, la mission importante de s'ouvrir sur son environnement immédiat et lointain, de choisir ses sujets de recherche fondamentale, ou appliquée dans le cadre des problèmes nationaux afin de contribuer à leur résolution ". (1). Ce faisant, de nombreux travaux de recherche sont en chantier dans les départements pédagogiques et laboratoires.

Pour le développement de l'enseignement et son adaptation à l'adéquation formation/emploi, pour l'amélioration de la qualité de la recherche répondant aux besoins nationaux, pour la coordination enseignements/recherche, l'un des instruments de base de l'Université Marien NGOUABI est la BU. En effet, la BU sera pour l'Université une source de références et d'informations nécessaires à la réalisation de toutes ses tâches. Ce faisant, elle est affectée aux besoins communs de tous les établissements de l'Université.

7.3. - LA BU

A partir des nombreuses activités pédagogiques et de recherche de l'Université, on voit tout de suite le rôle déterminant qu'a à jouer la BU comme corollaire indispensable au travail des enseignants, chercheurs et étudiants.

7.3.1. - Problèmes documentaires liés à ceux de l'Université.

La BU est appelée à jouer un rôle moteur dans le développement de la documentation au sein de l'Université. A la direction de la BU incombe en effet la charge d'organiser la bibliothèque en fonction des exigences des nouveaux programmes d'enseignement et des nouvelles méthodes de travail. Quel genre de collections conviendra le mieux à la BU ?

(1) Annuaire de l'Université Marien NGOUABI : 1979 - 1980 - Brazzaville: Université Marien NGOUABI, 1980 . P. 67

Il est indéniable qu'elle devra d'abord et avant tout renfermer de la documentation en rapport avec les programmes d'études. Professeurs et étudiants devront trouver là tous les ouvrages indispensables, les uns à leur enseignement, les autres à leurs travaux personnels. Les fonds compteront également des ouvrages susceptibles d'intéresser les professeurs. Nombre d'entre eux collaborent à des revues historiques, littéraires ou scientifiques, préparent des causeries, des émissions radiophoniques, président des conférences, participent à des colloques, etc..., il est donc essentiel que les fonds documentaires de la BU, outre les ouvrages didactiques attirent les professeurs par un choix de livres et de revues de haut niveau. Enfin, la BU en tant qu'outil de libération intellectuelle devra permettre à l'étudiant d'être différent de ses professeurs. Il faudra en effet - en dehors des mathématiques, de la chimie, de la physique, de la littérature française ou étrangère, de la grammaire ou de la philosophie que ses professeurs lui enseignent - mettre à sa disposition d'autres solutions mathématiques, d'autres solutions chimiques, physiques ou biologiques, d'autres pensées artistiques ou littéraires, d'autres philosophies. La BU permettra ainsi à l'étudiant de sonder profondément la vérité des solutions apportées par ses professeurs.

A Brazzaville, la politique documentaire de la BU essaye de suivre le développement de la formation à l'Université ; pour preuve, l'ouverture de l'E.N.S.E.T., E.N.A.M., D.F.T.S. (1981 - 1982) fait l'objet d'une réflexion du Conservateur-Directeur dans son rapport de situation et d'activités de 1982 : " **De la possibilité d'installer et de gérer les bibliothèques de l'E.N.S.E.T., E.N.A.M., D.F.T.S....** " (1) . Pour l'année 1982, 797 volumes pour une valeur de 4.000.000 F. CFA (80.000 FF) à l'ENSET, près de 200 volumes pour une valeur de 1.000.000 F. CFA (20.000 FF) au DFTS ont été payés. Les ouvrages acquis pour l'ENAM ont été logés à la bibliothèque FLSH/INSSEJAG, faute de local.

(1) BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE -. Brazzaville. - Bibliothèque Universitaire : rapport bilan : année Universitaire 1981/1982.... Brazzaville: BU, 1982 . P. 9.

La BU s'efforce autant que possible à maintenir l'accroissement des collections dans les premières bibliothèques et à enrichir également les dernières nées dans les nouveaux établissements.

Signalons cependant que la BU, nous l'avons déjà dit, a une politique documentaire plus orientée vers l'acquisition des ouvrages didactiques et moins adaptée à la recherche. Si nous voulons que nos professeurs fréquentent la bibliothèque, mettons d'avantage à leur disposition des oeuvres qui alimentent leurs recherches.

7.3.2. - Documentatgion liée à des sujets et problèmes Africains.

L'inexistence quasi totale des bibliographies nationales en Afrique en général et au Congo en particulier pose de sérieux ennuis à la BU dans la constitution d'un fonds documentaire concernant des sujets et des problèmes africains. Jusqu'à ce jour, la BU s'efforce à acquérir toutes les oeuvres produites par les Congolais d'abord et par la suite, les autres africains. Mais signalons qu'il n'existe pas une politique documentaire clairement définie sur la question africaine.

Etant donné que la recherche à l'Université repose sur les problèmes nationaux, la BU devrait accorder un peu plus d'attention à la collecte des documents concernant la vie du Congo. En outre, elle doit prendre conscience du fait que la Bibliothèque Nationale Populaire (B.N.P.) est encore au stade embryonnaire, de ce fait, elle ne doit pas hésiter à s'acquérir toute la production nationale sans rien négliger.

7.3.3. - Bibliothèque centralisée ou éclatée.

Aujourd'hui, la BU est éclatée mais occupe des locaux de fortune. Ce qui pose un problème d'insuffisance de structures d'accueil. Pour sortir de cette impasse, une seule solution : Construire. Se pose alors la question suivante : faut-il une BU éclatée ou centralisée ? Opter pour la situaion actuelle, c'est-à-dire BU éclatée : dans ce cas, quelle bibliothèque doit-on, commencer à construire ? Opter pour la BU centralisée : le staff de la BU a dit oui. Et pour cause : c'est qu'il n'existe pas de BU et qu'il faudrait bien qu'on en construise une. Etant donné "l'asphyxie" totale en matière de locaux que connaît l'ensemble des bibliothèques, la solution réside en la construction d'une BU centralisée.

La BU éclatée serait idéale :

a) une bibliothèque centrale avec les services communs et la documentation générale ;

b) des bibliothèques d'établissement intégrées aux locaux d'enseignement (cas actuel) chargées d'apporter aux étudiants d'une part, aux professeurs d'autre part, la documentation de première nécessité. Ce qui satisferait les enseignants qui adorent avoir une bibliothèque à leur portée et "tuerait" éventuellement le développement des bibliothèques de département.

Mais pour l'heure, étant donné l'exiguité des locaux de l'ensemble des bibliothèques d'une part, le manque des crédits disponibles à la construction d'une BU éclatée d'autre part ; il a été retenu la construction d'une BU centralisée durant la période du "plan quinquennal 1982 - 1986 " ; quitte à la décentraliser par la suite en occupant les locaux actuels pour en faire des bibliothèques d'Etablissement jetant ainsi les jalons d'un véritable réseau documentaire universitaire.

7.3.4. - Liaisons privilégiées avec des bibliothèques étrangères.

240 organismes documentaires, en majorité des BU, reçoivent les publications de l'Université Marien NGOUABI diffusées par la BU. Mais hormis la Bibliothèque Nationale (Paris) avec qui elle travaille régulièrement en ce qui concerne le prêt interbibliothèque et les BU d'Oran et d'Alger (Algérie) qui font assez régulièrement des dons de thèses en médecine et pharmacie à l'INSSSA, la BU n'entretient aucune relation privilégiée avec des bibliothèques étrangères.

Cependant, dans le cadre de sa politique d'ouverture vers l'extérieur entamée en 1982, il est prévu d'intensifier les échanges avec les autres BU africaines notamment avec les BU de l'Afrique Centrale.

7.3.5. - Relations avec des organismes internationaux.

L'ouverture de la BU vers l'extérieur date de 1981/1982 seulement. En effet, l'année dernière la BU a sollicité son adhésion aux organismes suivants : C.I.L.A. (Consortium International des libraires d'Afrique), F.I.A.B. (Fédération International de l'Association des Bibliothécaires) F.I.D (Fédération Internationale des Documentalistes) C.I.A. (Conseil international des Archivistes), S.C.A.U.L. (Standing conférence on Africa University Libraries). Mais sur tous ces organismes, une seule adhésion a été obtenue : celle du C.I.L.A.

Ces efforts entrepris sont à encourager et à étendre aux autres organismes comme UNESCO, AUPELF pour la promotion de la BU.

7.3.6. - La BU pôle de documentation au service du pays.

La BU est au service des étudiants, enseignants et chercheurs de l'Université Marien NGOUABI. Mais elle accueille également les étudiants en formation dans les établissements hors de l'Université, ainsi qu'une catégorie de lecteurs dits lecteurs autorisés, c'est-à-dire, les cadres, les administrateurs et agents de maîtrise, les responsables syndicaux ou politique, en somme, tous ceux qui oeuvrent pour le développement du pays.

En ce faisant, elle est une structure documentaire au service du pays.

CONCLUSIONS / PROPOSITIONS

Dans notre étude, nous avons essayé de démontrer tout d'abord comment les besoins des usagers sont satisfaits. Ce faisant, nous avons relevé quelques lacunes. Ce qui nous a permis de dresser le bilan des besoins à satisfaire. Après quoi, nous avons tenté d'analyser la politique actuelle de l'Etat pour promouvoir le développement économique, social et culturel de la République Populaire du Congo. Cette politique concernant la formation des cadres appelés à oeuvrer au développement du pays, dicte des priorités à l'Université Marien NGOUABI, laquelle est conçue comme le " cycle supérieur des métiers ".

A ce titre, nous avons été amené à examiner la part de l'Université à la construction actuelle de la nouvelle société congolaise ; et partant les implications pour la BU.

A ce niveau, revenons un instant sur les besoins des usagers. La situation actuelle de la BU ne lui permet pas d'être à la hauteur de ses tâches. Les besoins sont immenses mais les moyens limités et dispersés. Que Faire ? les responsabilités sont partagées :A chaque niveau, ses devoirs, à savoir :

*** L'Etat Congolais.**

- construire la BU.

*** Université Marien NGOUABI.**

- Budget de la BU.

Il serait souhaitable d'augmenter le budget de la BU, notamment les crédits documentaires. Ce qui permettrait d'augmenter le nombre de périodiques actuels qui s'avère insuffisant surtout dans les secteurs scientifiques (INSSSA, IDR, ISEPS, Faculté des SCIENCES, etc....). Comment parler de la recherche sans périodiques en nombre suffisant ? Comment améliorer le contenu des enseignements sans que l'enseignant soit suffisamment informé ?

En outre, il importe d'allouer des crédits exceptionnels à la BU pour lui permettre de s'équiper en matériels, tels que : photocopieuses, lecteurs de microfilms/microfiches, lecteur reproducteur, etc... Ceci, pour lui permettre de mieux répondre aux besoins des usagers, diffuser mieux ses collections et les protéger.

Enfin, il convient de réviser le mode de règlement des factures de la BU, sinon toute la gestion des crédits de la BU. Ce qui éviterait de retomber dans le blocage de l'envoi des périodiques et d'ouvrages commandés aux libraires étrangers (CF. situation des années 1978/1979 à 1980/1981). Pour ce faire, deux solutions possibles:

a) Nommer le Conservateur-Directeur ordonnateur secondaire du budget de la BU afin de simplifier le circuit administratif

b) Concrétiser la proposition du Conservateur-Directeur, à savoir : "L'Université étant "grosse" cliente à la BCC et la BCC ayant deux correspondants à Paris, le Crédit Lyonnais et le Crédit Commercial, demander à la BCC d'ouvrir (pour le compte de la BU) un crédit documentaire à Paris.... " (1) ce qui simplifierait la procédure de liquidation de factures.

- Aspects documentaires.

S'agissant des bibliothèques de département et de la BU, l'Université devrait favoriser la réalisation d'une politique documentaire commune. Il ne sert à rien de disperser les moyens ; la coordination des acquisitions est nécessaires.

- Formation des Usagers.

Il conviendrait d'intégrer la formation des usagers dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux. A titre d'exemple, en Suède, en Allemagne, en Grande Bretagne, aux U.S.A. et en France notamment à la bibliothèque de Lettres de Grenoble et à l'Ecole supérieure de Commerce et d'Administration d'Entreprise (E.S.C.A.E.) à Marseille, les cours ou les conférences sur l'initiation aux catalogues et à la recherche documentaire figurent dans les programmes d'enseignement.

(1) BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE. Brazzaville. Rapport synthèse de situation et d'activités : année Universitaire 1979 - 1980... Brazzaville BU, 1980. P. 19

*** LA BU**

La BU devrait s'efforcer de réaliser les objectifs suivants:

° Augmenter le nombre de périodiques et acquérir des ouvrages de recherche pour les enseignants et les chercheurs.

° Accorder une attention particulière aux thèses, mémoires, rapports de recherche et microformes.

° Créer un fonds documentaire lié à des sujets et des problèmes africains et plus spécialement ceux concernant la République Populaire du Congo et les pays limitrophes. En effet, à défaut d'une vraie bibliothèque Nationale, la BU devrait combler cette lacune et assumer cette mission largement culturelle et nationale que les circonstances lui assignent, tout en accomplissant ses fonctions traditionnelles. C'est du reste le cas de beaucoup d'autres BU africaines (par exemple : la BU de l'Université Nationale du RWANDA, U.N.R.).

° Associer les usagers à la gestion de la BU notamment en ce qui concerne les acquisitions.

° Développer le prêt interbibliothèque pour le grand bien des usagers.

° Accorder une attention particulière à la formation des usagers. Pour ce faire, constituer un dossier à l'intention du Conseil technique.

° Etendre les horaires de la BU, en particulier lors de la pause de midi, pour satisfaire les vœux des étudiants. Pour ce faire, constituer un dossier à l'intention du Conseil Technique.

° Continuer les efforts entrepris, notamment la formation du personnel et l'ouverture de la BU vers l'extérieur.

C O N C L U S I O N

Nous avons dans ces quelques pages évoqué bien des aspects de la gestion de la BU de l'Université **Marien NGOUABI** et les besoins des usagers. Nous n'avons certainement pas soulevé tous les problèmes.

En ce faisant, notre travail ne prétend pas redresser la situation actuelle de la BU ni se veut être exhaustif. Par conséquent, il comporte certainement des lacunes et des erreurs sur l'appréciation de certains aspects du problème traité. Cependant, c'est un document de travail sur la base duquel la Direction de la Bibliothèque Universitaire (D.B.U.) et les Autorités rectorales peuvent partir pour chercher les voies et moyens à l'amélioration des conditions de travail des usagers.

Il s'agit d'une réflexion sur la BU en tant que moyen de culture, d'information et d'éducation des masses de la République Populaire du Congo. La BU, en effet, contribue en matière économique, scientifique et sociale à la formation des cadres compétents à l'éducation populaire pour le développement et l'épanouissement de la République Populaire du Congo.

Nous espérons que ce modeste travail trouvera matière à réflexion auprès des Autorités Congolaises en général et de l'Université **Marien NGOUABI** en particulier pour une nouvelle politique de développement de la BU adaptée aux besoins des usagers.

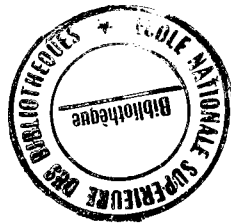
B I B L I O G R A P H I E

- 1 - **AH - TON AH - TIN.**- La formation des utilisateurs en milieu universitaire : une revue bibliographique (1794-1798)... - Villeurbanne E.N.S.B.,1978.
- 2 - Annuaire de l'Université Marien NGOUABI :1979 - 1980. - Brazzaville: Université Marien NGOUABI, 1980.
- 3 - **ARCHIMBAUD** (Jacques). - La Formation des utilisateurs à la bibliothèque de médecine et odontologie de l'Université de Clermont Ferrand. In : Documentaliste, Vol. 13, N° 14, 1976, P. 47 - 50.
- 4 - **ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHECAIRES DE LANGUE FRANCAISE.** Montréal. Congrès. 19. 1963. Montréal. - Bibliothèque et enseignement : rapport des travaux du 19° COngrès tenu à Québec les 12, 13 et 14 Octobre 1963. - Montréal : ACBLF, 1964.
- 5 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. - Rapport de situation et d'activités : année universitaire 1977/1978... Brazzaville : BU, 1978.
- 6 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. - Rapport de situation et d'activités : année universitaire 1978/1979... Brazzaville : BU, 1979.
- 7 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. - Rapport synthèse de situation et d'activités : année universitaire 1979/1980... - Brazzaville : BU,1980.

- 8 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. - Bibliothèque Universitaire : rapport bilan : année universitaire 1981/1982... - Brazzaville BU, 1982.
- 9 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. Règlement intérieur de la bibliothèque universitaire de Brazzaville. - Brazzaville : BU, 1977.
- 10 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville. - Guide pratique de l'étudiant. - Brazzaville : BU, 1975.
- 11 - **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.** Brazzaville - Mission d'études de Monsieur THOMAS Inspecteur général des bibliothèques : réunion informelle du 12 Janvier 1981... Brazzaville : BU, 1981.
- 12 - **BOUSSO (Amadou).** - La formation des bibliothécaires et le développement des bibliothèques Universitaires en Afrique. - Paris ; Montréal : UNESCO : AUPELF, 1980.
- 13 - **CALIXTE (Jacqueline)** - l'Enseignement de la recherche documentaire à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Marseille. In : Documentaliste, Vol. 13, 2, 1976, P. 51 - 54.
- 14 - **CLAVEL (J. P.)** - République Populaire du Congo : plan de développement de bibliothèques : 10 Septembre - 10 Novembre 1972. - Paris : UNESCO, 1973.
- 15 - **CONGO.** Culture, Arts et Recherche scientifique (Ministère). Situation de la recherche scientifique et Technique en République Populaire du Congo. -Brazzaville : Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique, 1982.
- 16 - **CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ACCES UNIVERSEL AUX PUBLICATIONS. 1982.** Paris. - Congrès international sur l'accès universel aux publications, Paris, 3 - 7 Mai 1982 : Document de travail principal avec programme annoté et résumé. - Paris, UNESCO, 1982.

- 17 - **DAUMAS** (Alban). - Comment préparer les lecteurs à mieux utiliser les bibliothèques : la formation des utilisateurs : In Bull. des bibliothèques de France, Vol. 19, N° 4, 1974. P. 215 - 228
- 18 - **DOUGLAS** (Mary Peacock). - La bibliothèque d'école primaire et ses différentes fonctions. - Paris : UNESCO, 1961.
- 19 - **GELFAND** (M.A.). - Les bibliothèques Universitaires des pays en voie de développement. - Paris : UNESCO, 1968.
- 20 - **LANET** (Annette). - L'information et la documentation dans les bibliothèques d'enseignement supérieur et la formation des utilisateurs. - Villeurbanne :E.N.S.B., 1976.
- 21 - **MAUROIS** (André). - La bibliothèque publique et sa mission. - Paris : UNESCO, 1961.
- 22 - **MBOT** (Françoise). - Inventaire des bibliothèques et centres de documentation en Afrique centrale. - Paris : CARDAN, 1974.
- 23 - **ROTH** (Dana L.). - Les Besoins des usagers des bibliothèques. In : Bull. de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, Vol. 28, N° 2 1974, P. 99 - 102.
- 24 - **SAMBA** (Roger Abel). - Les bibliothèques en République Populaire du Congo. In : Bull. de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, Vol. 25, N° 4, 1971, P. 226 - 231.
- 25 - **THIRION** (Gérard - Les commodités et l'environnement de la lecture : document préparatoire au colloque de l'AUPELF. Nice, 29 Novembre - 2 Décembre 1982.
- 26 - **UNIVERSITE MARIEN NGOUABI**. Brazzaville. - Esquisse du plan de développement de l'Université Marien NGOUABI dans le cadre du plan quinquenal 1982 - 1986. - Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981.

- 27 - **UNIVERSITE MARIEN NGOUABI.** Brazzaville. - Règlement intérieur de l'Université Marien NGOUABI. - Brazzaville : Université Marien NGOUABI, 1981.
- 28 - **WELLOT - SAMBA (François) .** - Fiche récapitulative des données de base de construction de la bibliothèque Universitaire. - Brazzaville : BU, 1982.



ANNEXE 1

**DATES REPERES DE L'HISTOIRE DE
L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI**

HISTORIQUE

L'Histoire de l'Enseignement Supérieur en République Populaire du Congo est marquée par plusieurs faits importants dont voici les plus saillants :

- 1958 : création d'un Institut d'Etudes Supérieures, première étape d'une Université en Afrique Centrale ;

- 3 Décembre 1959 : création d'un Centre d'Etudes Administratives et Techniques Supérieures à Brazzaville, comportant entre autres une Propédeutique Littéraire et Propédeutique Scientifique ;

- 15 Août 1960 : accord entre la République Française Centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad transférant le Centre d'Etudes Administratives et Techniques Supérieures Centre d'Enseignement Supérieur ;

- 11 Décembre 1961 : convention portant création de la Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (FESAC) signée entre la République du Tchad, la République Centrafricaine, la République Gabonaise et la République du Congo, soit les quatre Républiques d'Afrique Centrale ;

- 12 Décembre 1961 : accord de coopération en matière d'Enseignement Supérieur conclu entre les quatre Républiques d'Afrique Centrale et la République Française, celle-ci faisant apport à la Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (FESAC) et au Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville (CESB) qui comprenait l'Ecole de Droit, l'Ecole Supérieure des Sciences, l'Ecole Supérieure des Lettres et la Section Médico-Sociale. Ainsi la FESAC regroupait le CESB, les Instituts Agronomiques en République Centrafricaine, Zootechnique au Tchad et Polytechnique au Gabon, et l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC) négociée avec l'UNESCO par le Congo au nom des autres Etats de l'Afrique Centrale et construite avec l'aide du Fonds Européen pour le Développement (F.E.D.) ;

- Avril 1971 : éclatement de la FESAC : ..(FESAC

- 4 Décembre 1971 : ordonnance présidentielle n°29/71 portant création de l'Université de Brazzaville. Les Ecoles Supérieures de Droit, Lettres et Sciences devenant, les Facultés de Droit et Sciences Economiques, des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences et l'Ecole Normale Supérieure, l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED) ;

- 8 Novembre 1973 : nomination du 1er Recteur ;

- 10 Janvier 1974 : première rentrée solennelle de l'Université de Brazzaville présidée par le Président de la République, Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Chef de Etat, Président du Conseil d'Etat ;

- 14 Mai 1974 : décret n° 74/205 du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat, portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

- 14 Novembre 1975 : décret n° 75/489 du Président de la République portant Statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;

- 11 Décembre 1975 : décret n° 75/533 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres portant création d'un Institut de Développement Rural (I.D.R.) ;

- 11 Décembre 1975 : arrêté n° 7420 du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports portant ouverture de l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS) ;

- 16 Novembre 1976 : décret n° 76/439 du Président de la République portant organisation de l'Université de Brazzaville ; et abrogeant le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 ;

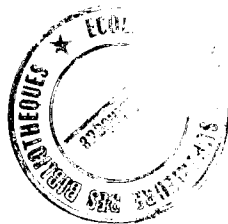
- 8 Mars 1977 : décret n° 77/109 portant création de l'Institut Supérieur des Sciences Economiques, Juridiques, Administrative et de Gestion (INSSEJAG) ;

- 28 Juillet 1977 : ordonnance présidentielle n° 034/77 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville. L'Université de Brazzaville créée sous cette dénomination par l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 s'appelle désormais Université Marion NGOUABI. Cette ordonnance antérieure ainsi un voeu, émis le 24 Avril 1977 par la section de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise ; Université.

- 13 Avril 1978 : décret n° 78/279 portant création de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSSA).

ANNEXE 2

**NOTE DE SERVICE PORTANT CREATION DES
SERVICES DE BIBLIOTHEQUE**



ABIALA

DBU

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

République Populaire du Congo
Travail * Démocratie * Paix

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

NOTE DE SERVICE N° 417 / U.E.G.S.C. P.A.A.4/1-BL

7/ISA

cteur


Il est créé à la Direction de la Bibliothèque Universitaire les Services de Bibliothèques ci-après :

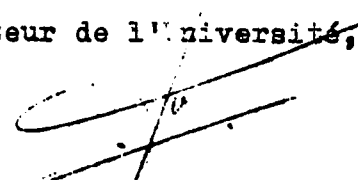
- Le Service de Bibliothèque regroupant la Bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences Economiques, Juridiques, Administratives et de Gestion ;
- Le Service de Bibliothèque regroupant la Bibliothèque de la Faculté des Sciences et la Bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé ;
- Le Service de Bibliothèque regroupant la Bibliothèque de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education et la Bibliothèque de l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive ;
- Le Service de la Bibliothèque de l'Institut de Développement Rural.

Brazzaville, le 29 Septembre 1979

COPIATIONS

ectorat	1
/Reectorat	1
ecrégal	1
PAAD	4
.B.U.	2
C/DAF	1
omptabilité	1
hrono	3

Le Recteur de l'Université,


Daniel A B I B I.-

BIBLIOTHEQUE UNIVERSTAIRRE
1 - OCT. 1979
Arrivée le :
Enregistré s/n° .660.....